



**LIAISONS**

novembre 2007  
n° 285  
4 numéros/an

2,20€



**LAÏQUES**



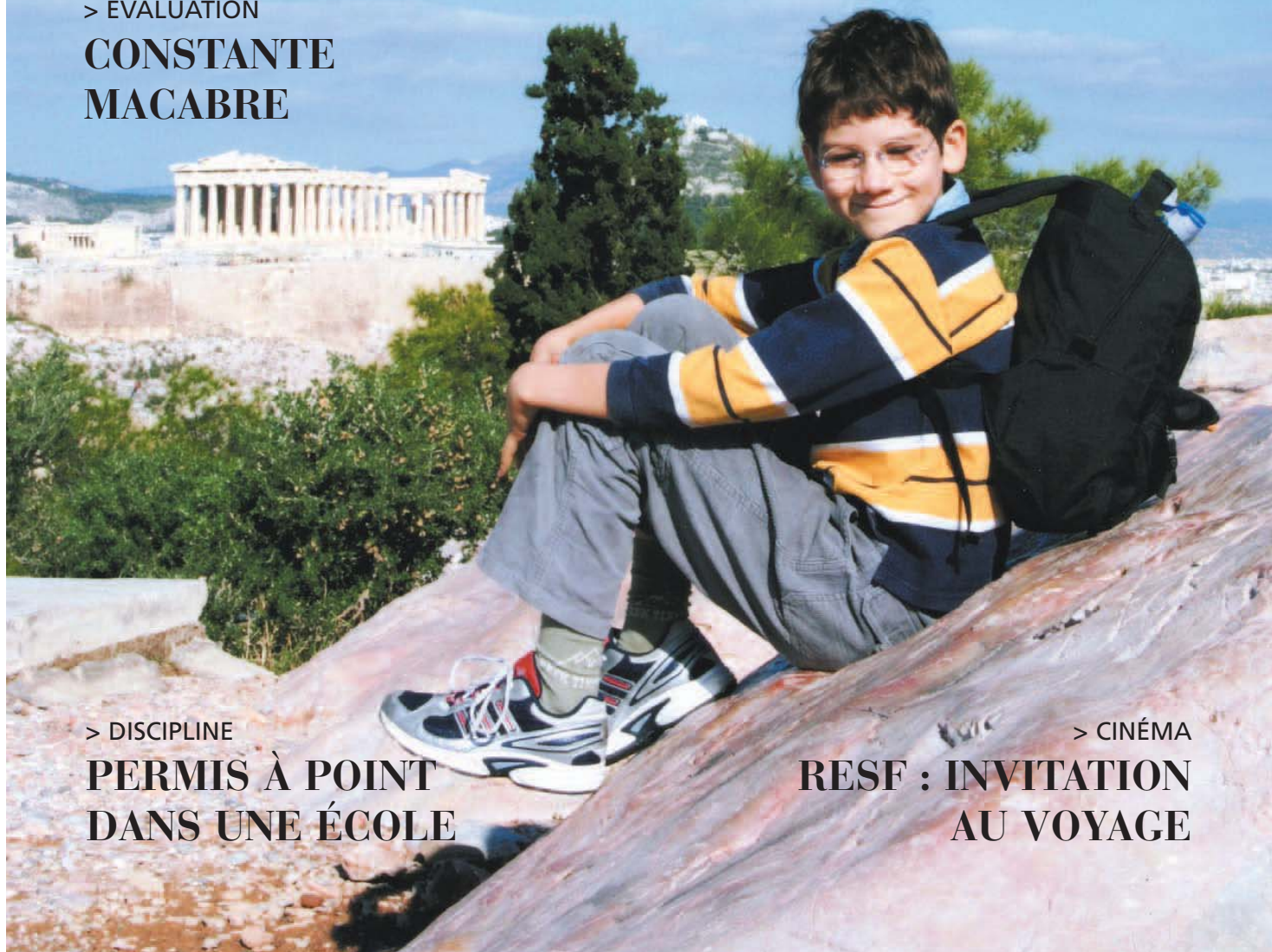
# *Gai savoir le goût de la culture*

> ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE  
**MARCHÉ DE L'ANGOISSE**

> ÉVALUATION  
**CONSTANTE  
MACABRE**

> DISCIPLINE  
**PERMIS À POINT  
DANS UNE ÉCOLE**

> CINÉMA  
**RESF : INVITATION  
AU VOYAGE**



Jeunesse, enseignements, orientation, formations,  
métiers, entreprises, international, langues, sport,  
santé, multimédia, édition, nouvelles technologies,  
loisirs éducatifs, outils pédagogiques, équipements,  
formation continue, débats...



# le salon de l'éducation

UN ÉVÉNEMENT DE  
**la ligue de l'enseignement**

AVEC LE SOUTIEN DU

**Ministère de l'Éducation nationale  
et du Ministère de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche**

ORGANISÉ AVEC



**ENTRÉE GRATUITE  
pour 2 personnes**  
sur présentation de ce document



**Du Jeudi 22 au Dimanche 25 novembre 2007**  
**9H30-18H00 PARIS EXPO<sup>®</sup> PORTE DE VERSAILLES**



**INFORMATIONS & INVITATIONS GRATUITES : [www.salon-education.org](http://www.salon-education.org)**

# CORRESPONDANCE

## LA PAROLE DES LECTEURS

### PARIS III<sup>e</sup> : DEUX POIDS, DEUX MESURES

Suite au curieux règlement du XV<sup>e</sup> (*Liaisons laïques* n° 283, mai 2007), vous manifestez votre émotion.

[À ce propos], je vous adresse le règlement de la caisse des écoles du III<sup>e</sup> arrondissement dans lequel est écrit, à l'encre rouge, que « *les réductions seront valables par trimestre, et renouvelées automatiquement si le montant des repas est réglé* ».

Certes, les familles en difficultés financières peuvent obtenir une réduction dans le III<sup>e</sup> arrondissement de Paris mais, si elles ne paient pas la cantine en raison de leurs difficultés financières, alors la caisse des écoles supprime la

réduction, ce qui a pour conséquence d'accroître leurs difficultés, évidemment.

Par contre, au mépris du principe d'égalité, les familles qui n'ont pas de réduction, donc pas de difficultés financières, ne pâtiront d'aucune sanction, si elle ne paient pas la cantine.

Jacques Guillet  
Paris XV<sup>e</sup>

**Autant de caisses des écoles, autant de règlements ! C'est vraisemblablement le prix à payer de l'autonomie des caisses des écoles qui dépendent des mairies d'arrondissement.**

**Cela dit, généralement les réductions s'appliquent pour l'an-**

**née scolaire. La proposition de huit tarifs préconisés par la Ville de Paris, qui n'est pas encore été adoptée par toutes les caisses des écoles, ne devrait cependant pas conduire une caisse à la regrettable pratique de suppression de la réduction pour défaut de paiement.**

Gageons cependant que la mairie du III<sup>e</sup> arrondissement saura trouver la solution pour que la caisse remédie dans les meilleurs délais à cette contradiction qui ne peut que pénaliser les familles qui rencontrent des difficultés financières !

M. S.

3

Le programme  
du CAFÉ de l'École  
des Parents

Accueillir Informer

Septembre 2007  
à  
Janvier 2008

Accompagner Orienter

Café Parents

epe  
162 boulevard Voltaire 75011 Paris (Métro Charonne)  
Tél : 01 43 67 54 00 Fax : 01 43 67 54 01  
www.cafe-des-parents.com cafedesparents@epe-idf.com

UN REPERE POUR FORTIFIE LA FAMILLE

JUSTICE - FAMILLE  
ÉDUCATION - SOCIÉTÉ

# CODE Junior

Les droits et obligations  
des moins de 18 ans

3<sup>e</sup> édition  
À JOUR DE LA  
NOUVELLE LOI  
SUR L'ÉCOLE

OBLIGATOIRE DROITS  
PERMIS DEVOIRS  
INTERDIT

DAJLOZ

## CONGRÈS NATIONAL : C'EST POUR DU BEURRE !

Suite à une décision du conseil d'administration national, le congrès national de Montpellier a modifié la pratique du décompte des votes. Il y aura donc, sur ce plan de la vie fédérale, un avant et un après Montpellier !

Jusqu'à présent les abstentions étaient décomptées comme suffrages exprimés (pour, contre, abstention) et intervenaient donc dans la répartition des résultats. S'appuyant sur les statuts et le règlement intérieur, Michel Sangam, au nom du CDPE Paris, est intervenu pour s'opposer à cette modification, qui relève de la compétence du congrès. Mais le congrès n'a pas eu la possibilité de se prononcer... malgré le souhait de nombreux délégués.

D'ailleurs pourquoi changer une pratique ancienne et partagée dans le mouvement associatif ? Sinon, pour des raisons d'affichage de résultats apparemment plus favorables mais qui gomme la diversité des points de vue et risque de conduire à leur radicalisation : plutôt voter contre que s'abstenir puisque cela ne compte pas se diront, se disent déjà des délégués.



Bien sûr, les délégués peuvent toujours s'abstenir (ou ne pas participer au vote) mais les abstentions de délégués présents au congrès, ne sont plus comptabilisées dans les suffrages exprimés. C'est pour du beurre !

Pourtant, les textes qui régissent notre fonctionnement commun distinguent bien les présents au congrès (les délégués avec leurs mandats), les votants et parmi ceux-ci les abstentions qui ne peuvent pas exprimer leur sensibilité autrement puisqu'ils sont présents – contrairement à une élection où les citoyens se déplacent ou non jusqu'au bureau de vote.

## DOMINIQUE NUSSARD AU COLLOQUE HANDICAP

Dominique Nussard, trésorière nationale, représentera la Fédération

nationale au colloque *École et handicap, quelles réponses ?* des 26 et 27 janvier prochain.

## MICHEL SANGAM ÉLU AU CESR

Le Comité régional de la FCPE-Île-de-France, qui regroupe huit conseils départementaux, a désigné, jeudi 18 octobre, les deux représentants de la FCPE qui siègeront au Comité économique et social (CESR) de la Région Île-de-France jusqu'en novembre 2013. Il y avait trois candidats. Michel Sangam, président du CDPE de Paris, est arrivé en tête au premier tour de scrutin, avec six voix, ex æquo avec Xavier Fernagu (sortant), président du CDPE des Yvelines. Candidat malheureux, Didier Bernard (sortant), président du CDPE des Hauts-de-Seine et administrateur national, n'a bénéficié que de trois suffrages. Il y a eu un bulletin blanc.

## ONOMATOPÉE

Corinne Réti, administratrice départementale, responsable des maternelles, rapporte que son cousin, un Hongrois, lui a fait remarqué que « l'expression « pff », avec projection des lèvres en avant, gonflement des joues et expulsion d'air associée à une expression de désolation est très curieuse aux yeux d'un étranger. Ça n'existe qu'en français » (NDLR : français expressif). « C'est vrai, nous dit Corinne, quand on y pense... dans quel autre pays on fait ça : Pff ? C'est ridicule. Pff, pff. »



## COLLOQUE MODE D'EMPLOI

Les personnes désireuses de participer au colloque *École & handicap* des 26 et 27 janvier 2008, organisé par la FCPE de l'Île-de-France, sont priées :

- de retirer un bulletin de participation à la FCPE 14 rue d'Astorg, 75008 Paris, tél. : 01 42 65 05 98, ou le télécharger sur [www.fcpe75.org](http://www.fcpe75.org)
- de le retourner à la même adresse avant le 8 janvier 2008, fax : 01 42 65 90 34

### DÉJEUNER

Pour les personnes souhaitant se joindre au déjeuner du samedi midi, joindre un chèque de participation de 10 €, qui donne droit également à recevoir les actes du colloque.

# liaisons laïques

revue d'informations scolaires  
et socioculturelles

NOVEMBRE 2007  
N° 285

éditeur  
**FCPE PARIS**  
Conseil départemental  
de parents d'élèves  
14 rue d'Astorg - Paris VIII<sup>e</sup>  
CCP Paris 15 689 39 Z  
Tél. : 01 42 65 05 98  
www.fcpe75.org  
liaisons.laïques@fcpe75.org

directeur de publication  
**Michel Sangam**

rédatrice en chef  
**Fabienne Messica**

secrétaire de rédaction  
**Sylvie Younane**

comité de rédaction  
**Anne-Laure Barbe**  
**Françoise Brugière**  
**Jean-Luc Martin**  
**Marie-Hélène Notis**  
**Luc Pasquier**

ont également participé  
à la rédaction de ce numéro

**Albertine**  
**Patrice Crampon**  
**Guibert Lejeune**  
**Olivier Messac**  
**Corinne Réti**  
**Anne-Charlotte Sangam**

photographies  
**Marie-Hélène Notis**

conception graphique  
**Régis Lindeperg**  
**Olivier Messac**

éditeur délégué  
**Arts & culture**  
42 bis rue Poliveau, Paris V<sup>e</sup>

remerciements  
**Hélène Chantemerle**

sources info  
**Le Café pédagogique**  
22 rue Alphand, Paris XIII<sup>e</sup>  
www.cafepedagogique.net

impression  
**Imprimerie Henry**  
62170 Montreuil-sur-Mer

routage  
**Presse pluriel**  
19 rue Frédéric-Lemaître, Paris XX<sup>e</sup>

gérante  
**Marie-Hélène Notis**

com. paritaire n° 0308 G 82847  
dépôt légal à parution  
ISSN : 1623-5169  
tirage 14000 ex.

## FÉDÉRATION

La parole des lecteurs

Au cœur de la FCPE

L'écho des conseils locaux

Éditorial



## POLITIQUE ÉDUCATIVE

Le gai savoir

Constante macabre

Réussite éducative



## SOCIÉTÉ

Le problème du bégaiement

Le marché de l'angoisse

Aux armes citoyens !



## ANNONCES & AGENDA

Mots croisés d'Albertine

3

3

4

6

7

8

8

9

10

10

14

16

20

20

22

23

23

24

26

27

27

29

29



Photo de couverture, par  
Marie-Hélène Notis

## ACTUALITÉ

Échos et ruades

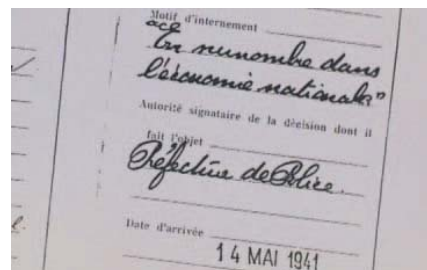
L'énormité de Nicolas Sarkozy



## VIE SCOLAIRE

À quoi sert la FCPE

Permis à point dans une école du XII<sup>e</sup>



## CULTURE

RESF : Invitation au voyage



# fédération

## L'ÉCHO DES CONSEILS LOCAUX UNE RENTRÉE ACTIVE



**Avec la rentrée 2007, les sujets d'actualité : droit d'expression, rythmes scolaires, semaine de quatre jours, décentralisation, comptent parmi les préoccupations des parents, de la maternelle au lycée.**

### CONTRE L'OUBLI

Dans l'éditorial de son n° 11 (septembre 2007), le *Pavé de Victor-Hugo* fait valoir les militants du Réseau éducation sans frontières (RESF) comme les continuateurs de ceux qui, sans considération d'origine, se sont engagés dans des mouvements de la Résistance française pour lutter contre l'exclusion, le racisme et la xénophobie.

C'est parce qu'ils n'oublient pas que des parents d'élèves « se sont retrouvés, au début de l'été (...), porteurs de dossiers de régularisation pour les familles d'enfants scolarisés, pour qu'ils puissent, eux aussi, continuer à lire Guy Môquet, Louis Aragon, Primo Levi et... Victor Hugo, infatigable avocat d'un "grandiose enseignement public, donné par l'État, partant de l'école de village, et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France" ».

### DE L'INDIVIDUEL AU GROUPE

Accompagner au mieux les enfants durant leur année scolaire. Tel est le thème général du numéro 8 du *Fil d'Hippolyte*, bulletin de la FCPE Hippolyte-Maindron (XIV<sup>e</sup>). « Accompagner, nous dit le bulletin, c'est rechercher le juste équilibre entre le trop et le trop peu de présence et de dialogue, afin de donner aux enfants les moyens d'investir pleinement leur espace d'apprentissage et de vie. » Et puisque nous sommes dans une école maternelle, c'est l'occasion, en ce début d'année scolaire, d'aborder la question de la sieste à l'école dans le cadre des rythmes scolaires. Car, dans cette école, comme dans beaucoup d'autres à Paris, « il faut concilier le plus possible rythme de l'enfant et développement de groupe, tout en intégrant les contraintes liées à l'exiguïté des locaux ». C'est pourquoi, à l'école de la rue Hippolyte-Maindron « seuls les enfants de

petite section font la sieste, à distance raisonnable du déjeuner, tandis que ceux de moyenne section bénéficient d'un temps de calme et de relaxation ».

### DES PARENTS À L'ÉCOLE

Questions rythmes, les parents d'élèves des écoles de la rue Olivier-Métra (XX<sup>e</sup>) se réjouissent, dans la *Feuille d'Olivier*, de l'ouverture de l'école le samedi matin. Parce que « être parent n'est facile pour personne », parce que « les parents élus ne sont pas des "supers" parents », parce « qu'on ne naît pas parent, qu'on le devient un peu plus chaque jour, parce qu'il y a des liens à construire, à faire évoluer », le conseil local de la FCPE invite les parents d'élèves « à venir échanger sur la vie scolaire du groupe, tous les samedis travaillés à 8 heures 30 ». Et dire que Sarkozy leur coupe l'herbe sous le pied.

### JEAN-DROUANT À L'ABANDON

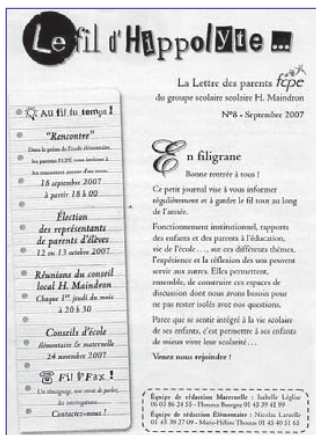
Enfin, information importante, avec la *Tribune de Drouant* (conseil local Jean-Drouant-Médéric, XVIII<sup>e</sup>), nous apprenons « qu'au mois de mai 2007, une enveloppe de plus de deux millions d'euros a été affectée au site Médéric par le Conseil régional pour la réalisation de travaux ».

Si la nouvelle est heureuse, il faut hélas « constater que le descriptif des travaux omet de prendre en considération les besoins spécifiques des locaux dédiés au lycée hôtelier et envisage même l'amputation d'une de ses surfaces !!! ».

À l'initiative de la FCPE locale, le conseil d'administration du lycée a voté à l'unanimité (il y a eu une abstention), une résolution demandant « que cette enveloppe soit répartie équitablement au regard des impératifs d'un enseignement de qualité ». La FCPE a saisi le président Huchon.

**Guibert Lejeune**

6



# ÉCOLE RÉACTIONNAIRE OU ÉMANCIPATRICE ?

par  
**Michel Sangam**

## bulletin d'abonnement

### Liaisons laïques

un an : 7 €  
adhérents : 3,68 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à adresser au :  
CDPE, 14 rue d'Astorg 75008 Paris  
Tél. : 0142650598 - CCP : 1568939Z  
[liaisons.laiques@fcpe75.org](mailto:liaisons.laiques@fcpe75.org)

Drôle de rentrée ! À première vue, une rentrée ordinaire avec son cortège habituel de difficultés – classes surchargées ici, manque de moyens là... À Paris, la rentrée, c'est aussi Xavier Darcos pris en flagrant délit de manipulation des chiffres, une déssectorisation à effet limité, qui n'a surtout pas profité aux boursiers !

La rentrée, c'est aussi la peur au ventre des lycéens se retrouvant sans papiers à leurs 18 ans, le désespoir d'enfants dont le père ou la mère a été expulsé cet été ou il y a quelques jours, le ministre de l'immigration n'ayant cure de renier la signature par la France de la Convention des droits de l'enfant.

La rentrée, ce sont aussi les multiples annonces de Sarkozy et de son ministre : la suppression de 11 000 postes à la rentrée 2008 – un changement d'échelle par rapport aux coupes déjà claires de ces dernières années ; la fin du collège unique ; la disparition de la sectorisation et le retour de la sélection à l'entrée en 6<sup>e</sup> et en 2<sup>e</sup> ; la suppression sèche du samedi (avec une diminution du nombre d'heures annuelles) ; des mesures qui visent à rétablir un certain *ordre moral*. Tout cela a un sens. Il s'agit de remodeler l'école autour d'un allègement de l'enseignement dispensé (les élèves ont trop de cours), de la différenciation selon les aptitudes scolaires dès l'école primaire. Ainsi se dessine une école à deux vitesses – le minimum pour les uns, l'excellence pour l'élite républicaine – dans une société où la compétition est reine et les inégalités devant l'éducation accrues.

Il nous appartient d'y opposer une autre vision, notre projet d'une école pour tous, une école de la transmission des connaissances, des savoirs, à tous : le référentiel culturel commun, une école qui aide à se construire, qui donne les moyens de penser (l'esprit critique), les outils pour agir dans un monde complexe, une école humaine, une école de l'émancipation.

Prenons la question du samedi. Si nous entendons bien la demande de familles de libérer le samedi, nous ne pouvons accepter d'aborder cette question comme le fait Sarkozy. Il ne peut s'agir ni d'une suppression sèche ni même d'un simple report au mercredi. Il faut d'abord repenser l'aménagement de la journée en la calant sur les pics de vigilance des enfants avec un maximum de cinq heures de cours par jour, alterner sept semaines de cours avec deux semaines de vacances, réduire la durée des grandes vacances. Cela implique une concertation avec tous les acteurs, les parents et les enseignants, mais aussi les communes chargées des activités péri et extra-scolaires, et les mouvements associatifs de l'éducation populaire.

Pour la FCPE, la demande sociale, c'est d'abord celle d'une école de qualité pour tous qui permette l'acquisition des savoirs par tous, l'épanouissement de chacun. À nous d'expliquer, de convaincre. Pour un autre avenir pour les jeunes et pour la société.

**MAIRIE DE PARIS** 

partenaire financier de la FCPE-Paris

#### **MICHEL MOREAU À GAMBETTA**

Michel Moreau a été nommé inspecteur d'académie chargé du second degré. Il remplace Roger Vrand, désormais directeur général de la Mission laïque française et de l'Office scolaire et universitaire international (OSUI).

Michel Moreau occupait précédemment le poste d'inspecteur d'académie à Carcassonne. Il est né à Bourges en 1952. Agrégé de mathématiques, il a enseigné au lycée de Beauvais (Oise) jusqu'en 1989, et assuré des formations en informatique à l'IREM de Picardie. Proviseur de lycée de Méru (Oise) jusqu'en 1995, il rejoint la cité scolaire des Eaux claires à Grenoble. En 2000, on le retrouve inspecteur d'académie adjoint à Marseille, où il se forge une réputation de spécialiste des « élèves à besoins particuliers », primo-arrivants, exclus, décrocheurs... Il rejoint l'Académie de Montpellier en 2004.

#### **BAC : DES COURS JUSQU'À LEUR TERME**

Au lycée de la Venise verte à Niort, après la semaine des écrits du baccalauréat, les élèves de seconde reviennent au lycée. Répartis en groupe en fonction de leur orientation de 1<sup>er</sup> (L, ES, S...), ils sont pris en charge par les enseignants volontaires qui ne sont pas mobilisés par les épreuves orales et les corrections du bac. Ils se voient proposer des présentations approfondies des épreuves anticipées afin de connaître plus précisément le programme de leur année de 1<sup>er</sup> et les caractéristiques des exercices demandés à l'examen. Les enseignants exposent des éléments de méthode et donnent des conseils en matière d'organisation du travail. À l'origine de cette initiative, les professeurs de mathématiques qui souhaitaient terminer le programme de 2<sup>e</sup>. Progressivement, les autres professeurs

les ont rejoints, et l'administration s'est également organisée pour assurer la disponibilité des salles et l'ouverture de la restauration scolaire. Et les élèves ? Le lycée affiche 90 % de présence...

#### **BAC (SUITE) DARCOS A DES IDÉES**

Xavier Darcos a lancé le 4 octobre un projet d'organisation du bac de telle sorte qu'il ne perturbe pas les cours en juin, pour empêcher « la perte d'un mois de scolarité par an ». Une expérimentation doit avoir lieu dans cinq académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon et Rouen. La question des locaux pourrait être réglée en faisant davantage appel aux lycées privés et en regroupant les élèves de 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> sur quelques lycées. Le SNEP avait demandé qu'on ne touche pas aux gymnases : il a été entendu. Le bac de français pourrait être repoussé fin juin. Pour les surveillants, les rectorats pourraient faire appel à des étudiants ou à des administratifs, de façon à mobiliser moins d'enseignants.

#### **LUCIE AUBRAC, SANS TAMBOURS NI TROMPETTES**

La Ville de Paris n'a guère attendu pour honorer la mémoire et rendre hommage à la personnalité de Lucie Aubrac (1912-2007) (*Liaisons-laïques* n° 283, mai 2007). Cofondatrice du réseau de résistance Libération-Sud, collaboratrice du journal *Libération* (fondé en 1944 par Emmanuel d'Astier de la Vigerie, à ne pas confondre avec le *Libération* post-soixantuitard fondé par Jean-Paul Sartre), figure exceptionnelle de la Résistance française, elle est connue pour l'audace avec laquelle elle fit évader, le 21 mars 1943, son mari, Raymond Aubrac, et d'autres résistants détenus par la *Gestapo* de Lyon.

Bertrand Delanoë a salué la contribution de Lucie Aubrac au rétablissement de la légalité républicaine, en qualité de responsable mandatée par le général de Gaulle pour la mise en place des comités départementaux de Libération. Le maire de Paris a souligné sa participation à l'Assemblée consultative du gouvernement provisoire de la République française.

#### **UNE SOURICIÈRE À UTRILLO**

Le 12 septembre, les parents d'un élève du collège Utrillo à Paris (XVIII<sup>e</sup>) ont été arrêtés par la police à la sortie de l'établissement dans lequel ils s'étaient rendus à la suite d'un appel téléphonique du conseiller principal d'éducation (CPE) leur demandant de se présenter au collège. Or, le CPE n'était autre qu'un fonctionnaire de police usurpant l'identité d'un fonctionnaire de l'Éducation nationale pour poser une souricière aux parents. Dans un communiqué « Vous avez dit dégueulasse ? » publié lundi 15 octobre, la FCPE-Paris « condamne avec véhémence ces pratiques indignes d'un État de droit. » Elle « réclame une protestation officielle du rectorat et du ministère de l'Éducation nationale auprès de la Préfecture de Police et du ministère de l'Intérieur ». Elle « attend une sanction exemplaire à l'encontre des auteurs de ces actes méprisables ! ».

#### **PIÈGE À UTRILLO (SUITE)**

Suite au communiqué de la FCPE Paris concernant les conditions d'arrestation de parents d'un élève du collège Utrillo, Nicole Borvo, sénatrice et conseillère de Paris, et Christophe Caresche, député socialiste du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, adjoint au maire de Paris, chargé de la sécurité, ont, chacun de leur côté, saisi le président de la

commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) afin qu'elle mène une enquête sur cette affaire.

Cette autorité administrative indépendante est chargée de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République.

## LETTRE OUVERTE À NICOLAS SARKOZY

Quatorze organisations de l'éducation réunissant parents, enseignants et élèves (FCPE, FAEN, FERC, SGEN, GFEN, FSU, UNSA Éducation, Ligue de l'enseignement, ICEM Pédagogie Freinet, Cé, CRAP-Cahiers pédagogiques, UNL, FIDL, UNEF) ont publié une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy.

*« Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, combattre les inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une école à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour*

*tous les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute, mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays. C'est pourquoi l'école doit réussir à se transformer. »* Le conseil interacadémique de l'Éducation nationale (CIAEN) a également adopté une motion dans ce sens le 15 octobre.

Signer la lettre : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)

## DÉGRADANT RAGOIN

Nicolas Sarkozy a exigé des enseignants qu'ils lisent, lundi 22 octobre, la lettre de Guy Môquet. Un film de deux minutes devait en accompagner la lecture. Le conseiller technique du film, un nommé Ragoïn, s'est réjoui sur son blog que « des membres de Vent d'Europe (NDLR : une association d'admirateurs nostalgiques de la Waffen SS) ont participé (...) à cet événement exceptionnel ». Thibaut Gast, le producteur du film, a déclaré au journal *le Monde* qu'il ne savait pas que Ragoïn « était l'animateur d'une asso-

ciation nazie ». Il considère cette participation comme « dégradante ».

## ÉLECTIONS MASCARADE

Selon la fédération nationale, « les élections scolaires ont tourné, cette année à la pagaille générale ! » Dans l'ambiance du changement de régime, « certains chef d'établissement considèrent que les parents d'enfants majeurs ne peuvent voter ou se porter candidat, alors qu'il n'existe rien de tel dans les textes ». Partout, on a assisté à un déferlement de dysfonctionnements dans l'organisation des élections. Directeurs et chefs d'établissement, en nombre, ne se donnent même plus la peine de réunir la commission électorale, qui est pourtant une obligation. Bref, dans bien des endroits, l'organisation des élections relevait de la pétaudière. Face à toutes les dérives constatées, la fédération nationale exige du ministre de l'Éducation nationale qu'il rappelle la loi aux recteurs, et demande l'organisation d'une campagne nationale d'information dans les *media*.

## PÉDOPHILIE

### INCLINAISON ET ÉNORMITÉ DE NICOLAS SARKOZY

Dans son numéro d'été (à la petite rubrique *Qui l'a dit ?*), *Liaisons laïques* relevait les tristes propos que Nicolas Sarkozy avait tenus au cours de sa campagne électorale sur la pédophilie, le suicide des jeunes et le caractère inné de certaines pathologies. « J'inclinerais, pour ma part, à penser qu'on naît pédophile », avait notamment confié, en mars dernier à *Philosophie magazine*, le candidat à la magistrature suprême, qui ne dispose d'aucune qualité professionnelle, scientifique ou d'expert pour en juger.

#### ÉVALUER LE RISQUE DU PASSAGE À L'ACTE

« On ne naît pas pédophile : affirmer que c'est génétique est une énormité », rétorque, de son côté, mardi 28 août, dans les colonnes du quotidien *le Monde*, le docteur Bernard Cordier, psychiatre à l'hôpital Foch de Suresnes (Hauts-de-Seine). Pour ce médecin, président de la Voix de l'enfant, comme pour deux de ses confrères, Paul Bensoussan et Roland Coutanceaux, la pédophilie résulte d'un dérèglement de la personnalité. Pour le docteur Cordier, il s'agit « d'un blocage pour entrer en relation avec d'autres adultes sur le plan sexuel ou sentimental, du fait d'une absence d'attraction ou

d'une inhibition. L'enfant constitue alors un pis-aller qui séduit par sa malléabilité. La plupart des pédophiles le sont terriblement dans leur tête mais ne passeront jamais à l'acte car, pour ce faire, il faut une autre anomalie : le déni de l'autre. »

Réfléchissant à la proposition de Nicolas Sarkozy de créer des hôpitaux-prisons destinés à écarter des pédophiles ayant purgé leur peine, Bernard Cordier considère « qu'interner les pédophiles dangereux n'est pas envisageable. (...) Côté prison, ajoute-t-il, la peine ayant été accomplie, elle n'a plus lieu d'être à moins qu'on mette en place un système (...) qui permette à la société de priver de liberté un individu présentant un risque potentiel » ; système ne présentant pas nécessairement les conditions requises par l'hospitalisation d'office. Une mesure qui viendrait, à notre avis, établir une forme nouvelle de relégation, disposition pourtant abolie, en 1980, par la loi Peyrefitte, dite Sécurité et liberté.

« Si l'intérêt de l'enfant doit être une priorité, conclut sur ce sujet le président de la Voix de l'enfant, on est en train de frôler l'atteinte aux droits de l'homme. »

# politique éducat

## RÉNOVER L'ÉCOLE LE GAI SAVOIR

### AU FIL DES DÉPÊCHES

#### ILLETTRISME : PORTRAIT-ROBOT

Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, près de 3,1 millions de français sont en situation d'illettrisme soit 9 % des 18-25 ans, mais 30 % des 46-55 ans. La moitié des illettrés a plus de 45 ans. Plus surprenant, 74 % sont nés dans des familles où on ne parlait que le français. 10 % des illettrés vivent en zone urbaine sensible, où le taux d'illettrisme : 18 % est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Si le taux d'illettrisme des jeunes reçus à la Journée et de préparation à la défense est de 4,8 % (voir page 26), les académies d'Amiens et de Lille ont un taux presque double.

#### PRÉPAS ET AUTO-CENSURE

« 30 % des bacheliers avec mention intègrent une classe prépa quand ils sont enfants d'enseignant ou de milieu supérieur, 12 % quand ils sont issus de milieu populaire ; 54 % des étudiants en classes préparatoires sont issus de milieu favorisé », constatent les sénateurs Legendre et Bodin, qui soulignent « un phénomène d'auto-censure, d'ordre à la fois socioculturel et psychologique, qui renvoie notamment aux défaillances de notre système d'information et d'orientation... ».

#### OBSÉDÉS DES ÉTUDES

Selon une enquête de *Fil Santé Jeunesse*, présentée lundi 22 octobre lors d'un colloque de l'École des parents, les parents se soucient plus de la réussite scolaire de leurs enfants que de leur vie sentimentale. La vie amoureuse ne concernerait que 16 % des conversations contre 80 % pour l'école.

#### SALON DE L'ÉDUCATION : J - 10

Vous êtes parents d'élèves, vous vous interrogez sur l'orientation, les filières, les formations qui s'offrent à vos enfants ; vous désirez connaître les pédagogies nouvelles, vous familiariser avec les outils d'apprentissage du futur, rencontrer des enseignants ; vous désirez tout savoir sur les établissements scolaires, alors venez au Salon de l'éducation, porte de Versailles du 22 au 25 novembre.

1. 15000 en Île-de-France et l'inégalité sociale y est flagrante.

2. Le président de la République a annoncé la suspension de cette mesure – jusqu'à quand ?

3. Voir aussi **la Constante macabre**, par Françoise Brugière, page 14.

**« Les jeunes s'ennuient en classe. » Un leitmotiv lancinant. Un d'apprendre » que nous constatons trop souvent, pour re majeures sont à revisiter.**

Ils y vont à reculons. « À quoi ça sert ? », nous disent parfois nos enfants. Et nous sommes souvent démunis pour leur répondre de manière satisfaisante. L'absentéisme actuel n'a plus grand-chose à voir avec l'école buissonnière. L'institution ne sait y répondre sauf à culpabiliser les jeunes et à sanctionner leurs parents.

L'échec scolaire est une autre réalité incontournable, quels que soient les progrès de l'Éducation nationale au cours du demi-siècle dernier : 10 à 15 % des élèves ne maîtrisent pas le français et les mathématiques à l'entrée au collège ; 150 000 jeunes sortent chaque année du système sans diplôme, sans qualification<sup>1</sup>. Sans oublier, chaque année, les centaines de suicides de jeunes, passées sous silence : la question est taboue.

#### LA FAUTE À QUI, À QUOI ?

Trop souvent la responsabilité est renvoyée aux enfants eux-mêmes, à leurs parents. Cela ne peut pas être celle du système lui-même qui fait tout ce qu'il faut pour que chacun réussisse. Puisqu'on vous le dit ! D'autres, tel l'actuel président de la République, disent que c'est la faute à Mai 68 dont il faudrait liquider l'héritage. Rappelons que Mai 68 a permis de dénoncer la sélection sociale à l'école, même si cette sélection n'a pas pour autant disparu. Avant 1968, il était courant de penser que certains élèves n'étaient pas capables d'assimiler les connaissances scolaires.

Nous faisons, quant à nous, l'hypothèse que le mal-être des jeunes à l'école et la persistance de l'échec scolaire est le produit de la compétition inhérente à notre société, à l'individualisme qu'elle génère jusque sur les bancs de l'école. Cette situation de souffrance et de difficultés scolaires est aussi le produit du système lui-même, en particulier de ses méthodes d'évaluation (voir page 14) qui conduit sans cesse à sélec-

tionner, c'est-à-dire à éliminer, plutôt qu'à mesurer les acquis.

Le niveau de formation générale de la population a augmenté : 64 % d'une classe d'âge obtiennent le bac. La massification a donc porté ses fruits mais les inégalités sociales subsistent voire s'accroissent à nouveau (orientation après le collège, accès à l'enseignement supérieur). La démocratisation du système reste à faire.

#### UNE ALTERNATIVE CLAIRE

Deux projets s'opposent totalement. L'un, celui de la droite au pouvoir, défend les intérêts du patronat à l'échelle de l'Europe, voire du monde. À l'heure de la dérégulation des marchés et des services, il préconise le retour à un tri social, à une sélection précoce. Voilà pourquoi, ils ont rétabli l'apprentissage à 14 ans<sup>2</sup> et veulent en finir avec le collège unique, mis en place par Giscard-Haby, sous la *démocratie avancée*, pour élever le niveau de formation générale au milieu des années 70. Au lieu de donner à l'école les moyens de répondre à l'hétérogénéité des élèves et de les conduire tous à la réussite, la droite, pour répondre aux besoins de l'économie libérale – d'une part une main d'œuvre peu qualifiée, d'autre part une élite très qualifiée – veut rétablir une sélection et une orientation précoces.

À l'opposé, notre projet : celui de la démocratisation de l'école, de l'élévation générale du niveau de formation jusqu'au niveau supérieur, pour tous, quelle que soit l'origine sociale.

#### COMMENT ATTEINDRE CET OBJECTIF ?

Les diverses mesures d'accompagnement des élèves en difficulté, des projets personnalisés de réussite éducative (PPRE) en remédiation, de redoublement en classes ou ateliers relais et autres dispositifs ne peuvent relever ce défi. Ni même la mise en œuvre de soutien scolaire, d'ailleurs livré

## nt. Une fatalité ? Pour contrer le « manque d'envie d'avoir envie de rendre à l'école son statut émancipateur, trois questions

au marché avec les aides publiques (réduction d'impôts). Il est indispensable de tourner le dos à la stigmatisation des jeunes et à la culpabilisation des familles. Il est nécessaire de s'interroger sur les défaillances, les dysfonctionnements du système, sans stigmatiser les personnels et d'interroger le système lui-même dans ses fondamentaux. Trois questions majeures doivent être examinées sans complaisance : le contenu des enseignements, les pratiques pédagogiques et les méthodes d'évaluation.

### ACQUIS ET INNÉ

Pour nous, cela ne fait aucun doute, tous les jeunes sont éducatibles. Nous restons attachés à cet héritage de Mai 68 quelles que soient les vagues du moment. Certes, chaque individu est unique et tous n'ont pas les mêmes aptitudes. En revanche, nous rejetons la théorie des talents, des dons. L'acquis prime sur l'inné. Chacun a

des potentiels différents mais tous peuvent acquérir les savoirs fondamentaux qu'il est indispensable de maîtriser aujourd'hui. Les chemins, les détours voire les délais peuvent être différents mais le but à atteindre est le même, pour tous.

Aujourd'hui, le collège fonctionne encore comme un *petit lycée* alors qu'il devrait être le prolongement de l'école communale dans le cadre de la scolarité obligatoire, jusqu'à 16 ans, nous l'espérons bientôt 18 ans. Les programmes, les exigences, les évaluations en découlent. Il s'agit de préparer les élèves au lycée, si ce n'est aux classes prépas. Le collège est alors le lieu où s'effectue la sélection, se joue l'orientation entre ceux qui suivront une formation générale et ceux qui seront orientés, par défaut, vers une formation professionnelle, toujours et encore dévalorisée.

## AU FIL DES DÉPÊCHES

### COUP DE POUCE

Coup de pouce, permanence devoirs, aide aux devoirs, les associations qui offrent aux élèves un espace gratuit ou à très bas coût permettant de travailler hors de l'école à une meilleure réussite scolaire. On estime que 150 000 à 200 000 élèves sont concernés. *Le Café pédagogique* pose la question de la légitimité et de l'efficacité du dispositif.

[www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/87\\_accomp\\_index.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2007/87_accomp_index.aspx)

### LA BATAILLE DU SNPDEN

Les rumeurs sur le devenir des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) inquiètent le Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN). Dans une perspective *managériale* orientée économiquement, ira-t-on vers des établissements de plus grande taille, recrutant eux-mêmes les enseignants, et dont le conseil d'administration serait présidé par une personnalité apte à faire respecter les notions de productivité ? La LOLF a permis aux académies de conforter une vision comptable du système. Le syndicat se bat pour que plus d'autonomie ne se traduise pas par plus de concurrence.

## EXPÉRIMENTATION

### COHN-BENDIT AU SECOURS DE DARCOS

Reçu par le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, et avec son accord, Gabriel Cohn-Bendit appelle à la création de collèges expérimentaux.

L'ancien pilote du Conseil national de l'innovation, anticipant les difficultés nées de la disparition de la carte scolaire, saute sur l'occasion : certains collèges de banlieue vont perdre beaucoup d'élèves, qu'en faire ? Que vont devenir ces établissements désertés par les élèves les plus aisés ?

Pour Gabriel Cohn-Bendit, « il y a moyen de changer ces établissements, d'adapter l'école aux jeunes, de faire réussir les élèves », y compris ceux qui viennent de l'immigration, « puisque la Suède ou la Finlande y arrivent ». L'ancien pilote du Conseil national de l'innovation propose de confier ces établissements désertés à de nouvelles équipes pédagogiques, composées de professeurs volontaires, capables de s'investir dans un projet collectif et innovant. « Ils seront totalement autonomes et dépendront directement du seul ministre », exige-t-il. Il peut se prévaloir de la création d'une

structure comparable qui fête cette année ses vingt-cinq ans : le lycée expérimental de Saint-Nazaire.

### DES ENSEIGNANTS À L'APPEL

Gabriel Cohn-Bendit a assuré le ministre « qu'il y a plein d'enseignants qui ont envie que ça change, mais qui n'osent pas affronter l'immobilisme des collègues. On leur propose de participer à une vraie équipe pédagogique, organisée, autonome, cohérente. » Pari tenu et gagné : en 48 heures, l'appel lancé le 21 septembre par G. Cohn-Bendit sur le site du *Café pédagogique* recueille l'adhésion de plus de 110 enseignants et le 18 octobre, malgré la grève des transports, ce sont plus de 300 enseignants qui sont présents pour mettre en place le comité de pilotage du projet de collèges expérimentaux, qui prend le nom de collectif d'initiatives éducatives (CIE) et publie son cahier des charges. La machine est en marche : on peut faire confiance au « docteur ès anarchisme, poil à gratter breveté de l'Éducation nationale », pour la mener à bon port.

# politique éducati

## AU FIL DES DÉPÊCHES

### LA PEEP S'ISOLE

Dans un communiqué, la PEEP «*dénonce le collège unique comme générateur d'inégalités scolaires et territoriales*». Au collège unique, elle préfère «*instaurer un collège pour tous*» ce qui laisse songeur, d'autant que la PEEP estime que «*l'autonomie des établissements est essentielle*». L'intérêt de cette déclaration, qui a faite au Conseil supérieur de l'éducation, c'est qu'elle est une réponse à l'appel lancé par 17 organisations du secteur éducatif (parents de la FCPE, syndicats, mouvements éducatifs, lycéens, étudiants). La PEEP s'isole avec quelques organisations conservatrices comme le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) qui, de son côté, réclame l'abrogation du collège unique.

### ENFANTS PRÉCOCES

Pour bien accueillir les enfants précoces, le B.O. du 25 octobre annonce qu'il faudra faire «*des efforts importants en matière d'information et de formation en direction des personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés*». La même circulaire demande «*l'organisation de systèmes d'information (départemental ou académique) afin de quantifier le phénomène, de qualifier les situations, de recenser les réponses apportées*». Du pain sur la planche !

### ÉLITISME RÉPUBLICAIN

La démocratisation du système implique celle des enseignements, des disciplines enseignées, de leur contenu. Cela n'a rien à voir avec l'abaissement du niveau des exigences, comme feignent de le croire les tenants de l'élitisme républicain de droite comme de gauche. Bien évidemment, le collège doit assurer l'enseignement des Humanités, y compris l'histoire, et des mathématiques (mais quel enseignement et comment ?). Mais il convient de redéfinir leur place, de développer celle des techniques, des arts et du sport, mais aussi de la philosophie sans oublier les sciences sociales, le droit, l'économie, le décryptage de l'image et des médias...

Alors, sauf à faire de l'empilage, ce que nous savons très bien faire, il faut faire des choix. Chacun – parents, enseignants, organisations sociales, partis politiques, experts – doit donner son point de vue et le Parlement arrêter le contenu du référentiel culturel commun que la société s'engage à transmettre à tous ses membres, car cela engage le pays, son avenir.

L'objectif premier de l'école est de transmettre des savoirs aux élèves. Mais comment croire ou tenter de faire croire que cela passe par une relation maître-élève fondée sur une autorité de façade ? Il ne s'agit pas de remettre en cause le nécessaire respect de l'élève au maître, la distance indispensable dans le processus d'apprentissage. Mais l'autorité de l'enseignant se gagne et passe aussi par le respect de l'élève. C'est la place même de l'élève dans le processus d'apprentissage qui est ici posée. Passif ou actif. Subir ou participer à l'acte d'apprentissage dans un cadre collectif. Il est plus que temps d'en finir avec l'opposition stérile entre les tenants de la transmission des savoirs et les *pédagogues*.

### ÉLÈVE AU CENTRE

Nous revendiquons l'interactivité, une relation dynamique entre l'enseignant, l'enseigné et l'objet de l'enseignement lui-même. L'élève est au centre, le maître un passeur, un tuteur, l'objectif étant l'acquisition et la maîtrise des savoirs, des connaissances et compétences liées. C'est une équation à trois dimensions – qui ne devrait poser aucun problème aux éminents spécialistes du ministère. À condition de prendre en compte la personnalité de chacun, de cesser de vouloir formater tous les jeunes dans un moule unique. Oui, les élèves sont différents. Ils sont Autrement Que Prévu (AQP) et non Pareils Que Prévus (PQP) (voir l'École que nous voulons dans *Liaisons laïques* n° 281 – Débat à Henri-IV du 30 mai 2006). C'est probablement la principale difficulté que l'école et le collège doivent surmonter : prendre en charge l'hétérogénéité des élèves. Il est nécessaire de travailler les méthodes d'enseignement, de favoriser la participation des élèves – notamment par le développement de pédagogie de projet (que sont devenus les travaux personnels encadrés (TPE) et les itinéraires de découverte (IDD) ?) impliquant le travail en groupe et aussi de manière transversale permettant de donner du sens aux enseignements. Cela implique le travail

## APPEL

### POUR LE COLLÈGE POUR TOUS !

**Dix sept organisations** «*s'opposent catégoriquement au retour de toute sélection précoce. Il est urgent que le ministre sorte de l'ambiguïté des slogans et s'engage clairement en faveur de la démocratisation du second degré, à travers l'absence de sélection, l'hétérogénéité des classes et l'acquisition par tous d'un ensemble commun de connaissances et de compétences que l'école s'engage à faire acquérir à tous les élèves.*» Les signataires, les parents de la FCPE (mais pas la PEEP), les lycéens de l'UNL, les étudiants de l'UNEF, les syndicats enseignants (UNSA, SGEN, FSU, CGT mais pas FO ou le Snalc), les mouvements éducatifs (Ligue de l'enseignement, JPA) : pour la première fois une écrasante majorité des acteurs de l'éducation se sont mis d'accord sur un véritable programme éducatif lors du Conseil supérieur de l'éducation du 20 septembre.

Rappelant «*qu'avant le collège unique, instauré par la loi Haby de 1975, existaient trois types de collèges (CES, CEG et CET), puis trois filières séparées (classique, moderne, technique)*», les signataires s'opposent à la sélection précoce «*incompatible avec l'objectif fixé de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur*». Revenir sur le collège unique, «*entraînerait une régression des résultats (moins 30% d'accès au bac), ainsi que l'ont démontré les études internationales comme PISA*».

d'équipe des enseignants qui à son tour suppose de leur donner du temps, des moyens, de l'espace. Ici, nous touchons aussi à la structure, aux locaux des établissements scolaires. Les cahiers des charges sont à redéfinir en partant de ces besoins.

### EN FINIR AVEC LE MACABRE<sup>3</sup>

Démocratiser l'école suppose donc de redéfinir les savoirs qu'il est socialement indispensable de maîtriser pour toute une classe d'âge et de redynamiser les méthodes pédagogiques, ce qui implique de revoir la formation, initiale et continue, des enseignants et même leur recrutement, ainsi que le temps de présence dans l'établissement, leur disponibilité vis-à-vis des élèves.

Ce sont des conditions nécessaires mais non suffisantes. Il n'est pas possible de faire l'impasse sur les méthodes d'évaluation. M. Antibî a bien montré les dégâts causés par notre système de notation qui conduit, quel que soit le niveau des élèves d'une classe, les professeurs à hiérarchiser les notes, et à dégager un certain pourcentage de mauvaises notes identifiant des *élèves moins bons* même s'ils ont acquis les connaissances attendues. Ces pratiques de notation, à l'œuvre dès l'école élémentaire, traduisent la pression de notre société hiérarchisée, de compétition permanente, dans tous les domaines. Cela conduit les enseignants, inconsciemment, à évaluer les travaux des élèves par rapport à une norme théorique, idéale. Ainsi nous avons des évaluations-sélection qui fonctionnent de manière régulière, à chaque étape du cursus scolaire, comme un couperet. Faut-il maintenir des notes au cours de la scolarité obligatoire au cours de laquelle il ne devrait pas y avoir de sélection ? Le débat est ouvert, même si leur suppression immédiate ne semble pas très réaliste pour des questions culturelles, ancrées depuis longtemps, chez les parents comme les enseignants.

### CONTRAT DE CONFIANCE

En revanche, dès lors que nous réaffirmons clairement que tous les jeunes sont éducatibles et qu'il convient de rejeter toute

sélection au cours de la scolarité obligatoire, il est alors indispensable de mettre en œuvre un outil d'évaluation adapté, permettant la mesure des progrès, des acquis et d'apprécier ce qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs.

Plus précisément, nous partageons la proposition d'Antibî, de mettre en œuvre une méthode d'évaluation fondée sur le contrat entre le maître et les élèves. Celle-ci prend toute sa dimension dans un processus d'apprentissage collectif où l'élève est acteur. Antibî propose la mise en place, expérimentée par des milliers d'enseignants, d'un système d'évaluation par contrat de confiance (EPCC). Généraliser ces méthodes, généraliser les pratiques pédagogiques innovantes, les méthodes actives fondées sur la responsabilisation des élèves sont des conditions pour redessiner l'école, une école de l'émancipation au lieu d'une école du formatage et de la sélection.

### DES DÉCISIONS POLITIQUES

Ces modifications majeures, ces ruptures, appellent des décisions politiques, des orientations ministérielles claires. Elles impliquent aussi un changement de regard des enseignants vis-à-vis des élèves et qu'ils leur expliquent ce qu'ils font, pourquoi et comment. Les parents ont aussi besoin d'être informés sur les objectifs et les méthodes pédagogiques.

Accroître la sélection à l'école et replâtrer le système éducatif, ou le rénover en profondeur, le reconstruire, pour une école plus démocratique, plus égalitaire : il faut choisir.

Prendre la responsabilité de laisser les jeunes aller à l'école à reculons, d'y connaître des souffrances, des humiliations, ou réunir les conditions de l'envie d'avoir envie d'apprendre, du plaisir d'apprendre et finalement du bien-être des jeunes, telle est la responsabilité des élus, des députés, du gouvernement. M. Darcos, nous vous jugerons aux actes.

Michel Sangam

## AU FIL DES DÉPÊCHES

### LA MATERNELLE EN QUESTION

Depuis le 28 septembre, un groupe de travail se réunit hebdomadairement. Le 19 octobre le SNUipp est intervenu demander « une meilleure définition des dimensions spécifiques de l'école maternelle en formation initiale et continue : psychologie de l'enfant, langage, "gestes professionnels" adaptés aux rythmes et besoins de la petite enfance ». Le 12 octobre, la scolarisation à deux ans a constitué une pierre d'achoppement.

### FIN DU SAMEDI

L'annonce de la suppression des heures de cours du samedi matin a pris de court les parents et les enseignants. Comment organiser la centaine d'heures qui sera réaffectée aux élèves « qui en ont le plus besoin » ? Fenêtres sur cours, le journal du SNUipp fait le point des propositions d'organisation de ce moment ; il interroge Jacques Bernardin (gfen) sur l'aide aux élèves en difficulté. Pour celui-ci, « l'aide, sous cette forme, peut induire un marquage, une stigmatisation et donc développer chez les élèves une mauvaise image d'eux-mêmes. Sans compter que la relation de proximité et d'assistance accroît la dépendance par rapport à des adultes "experts", une dépendance dont ils ont déjà du mal à se défaire. »

### ÉCOLE EN DEUIL

En 2002, dans une école classée en zone d'éducation prioritaire (ZEP) de la rue Championnet (XVIII<sup>e</sup> arrondissement), un maître de cours préparatoire avait instauré une pratique hors du commun. Les samedis travaillés, il invitait deux parents d'élèves de la classe à venir assister à son cours. Le premier avant la récré, le second... après. L'un et l'autre pouvaient contribuer au cahier de classe et faire valoir ses impressions, son vécu dans cette demi-matinée. Des moments rares, de pur bonheur... L'école désormais rétrécit. Elle va devoir faire son deuil de ce genre d'expériences parce qu'il n'y a plus d'école le samedi.

# politique éducative

## ÉVALUATION CONSTANTE MACABRE

### LES NOTES SONT-ELLES JUSTES ?

Les notes sont-elles justes ? C'est la question posée par Pierre Merle dans le n° 86 du *Café pédagogique* mensuel. Signant l'éditorial du numéro, son directeur, François Jarraud, précise :

« Ce que nous dit Pierre Merle mérite qu'on s'y arrête. Si les profs sont justes, la note, elle, ne l'est pas. On savait déjà que les mêmes copies corrigées par des correcteurs différents obtiennent un éventail de notes impressionnant. Ce que met en évidence Pierre Merle c'est l'importance des fiches de renseignements, du livret scolaire dans le processus. Ces éléments influencent la notation alors même qu'ils sont largement pratiqués voire recommandés. Ainsi il est intéressant de voir que même les TPE, épreuve totalement nouvelle, est touchée par le phénomène. Le jury qui note la production finale et la soutenance orale a de fait obtenu le droit d'avoir accès à la notation du jury qui évalue la démarche des élèves. Sur ce terrain là l'évaluation des TPE est en train de rentrer dans le rang. Pire encore, Pierre Merle sort des statistiques anciennes et méconnues sur l'évaluation du bac. L'icône la plus respectée du système éducatif n'échappe pas elle aussi à la critique. »

Le pdf complet du numéro (5 mo)  
[www.cafepedagogique.net/lemensuel/Documents/Pdf/cafe86.pdf](http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/Documents/Pdf/cafe86.pdf)

« Il y a dans notre manière d'évaluer les élèves une sorte de constantes mauvaises notes. » C'est ce qu'André Antibi, professeur de sciences de l'éducation, appelle la « constante macabre ». Un cc dans les salles de profs, sans aller jusqu'à modifier les prati qu

Dans son livre, *« la Constante macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves »*, l'auteur démontre l'existence de cette constante, y compris dans les bonnes classes. Dans la construction d'un sujet de contrôle chaque professeur veille, plus ou moins consciemment, à générer un tiers de mauvaises copies : sujets trop longs, type d'exercice jamais fait auparavant, question qu'aucun élève ne saura traiter ou portant sur un chapitre très antérieur du programme... sachant « qu'en temps limité nous ne pouvons résoudre que des exercices d'un type analogue à des exercices traités auparavant ». Ce tiers de mauvaises copies est si indispensable au système que les professeurs vont jusqu'à ajuster à posteriori leurs barèmes pour que la notation reste dans la norme. Cette pro-

### NOTER UN DEVOIR DE MATHS

On pourrait penser qu'en mathématiques, la notation n'est pas sujette à interprétation. André Antibi se livre avec des professeurs à un exercice de notations et de corrections croisées. Face à l'hétérogénéité des notes et des corrections pour des copies similaires, il démontre qu'aucune règle n'est donnée aux professeurs sur l'évaluation d'un exercice : doit-on privilégier l'imagination, l'intuition, l'esprit de recherche ou le formalisme ?

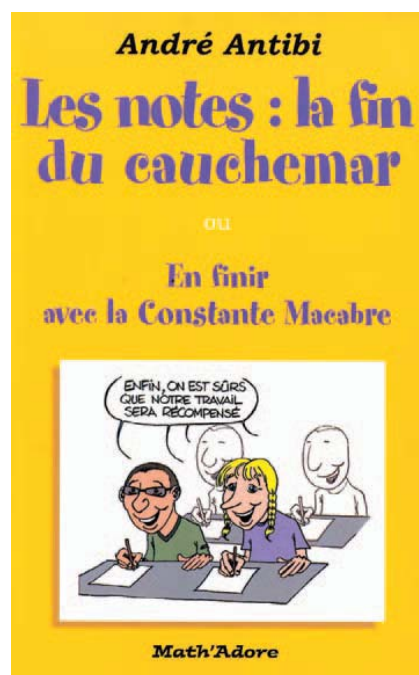
pension à appliquer cette règle non-dite de la constante macabre, montre une fois de plus les carences de la formation des enseignants sur le sens de l'évaluation.

### UN INSTRUMENT DE SÉLECTION

À travers la restitution de nombreux témoignages d'enseignants, il montre comment la pression du milieu scolaire pousse à faire de la notation, au lieu d'un outil de contrôle et d'évaluation des acquis, un redoutable instrument de sélection. Dans le système scolaire, un professeur qui dérogerait à la constante macabre ne serait pas crédible vis-à-vis de ses collègues, de sa hiérarchie, voire des parents d'élèves. En outre, la mauvaise note est considérée par de trop nombreux enseignants comme stimulante : « Avec des notes convenables, certains élèves peuvent se laisser aller », entend-on dans les conseils de classe. Et tant pis si les élèves, victimes de cette absurdité, se découragent et se détournent des études difficiles.

### ENVIE DE REVENIR

Lutter contre la constante macabre, c'est donc se battre pour que « le plus possible de personnes puissent apprendre, en travaillant, le plus possible de choses ». Pour illustrer cette idée, l'auteur cite un



**de la constante : la proportion de  
de mathématiques et chercheur en  
In constat qui provoque l'agitation  
ti ques pédagogiques.**

sportif de haut niveau : « *Un entraîneur doit être entraînant, te donner envie de revenir le lendemain. (...) Le talent, j'y crois très peu, c'est avant tout une question de motivation, d'envie.* »

#### CONFIANCE RESTAURÉE

Si l'existence de la constante macabre, les raisons sociologiques de sa persistance et sa nocivité sont démontrées, comment la supprimer ? En premier lieu, c'est aux enseignants et à l'école de refuser de faire le jeu de la sélection. Pour cela, l'auteur propose de structurer chaque contrôle en deux parties : des exercices tout à fait analogues à ceux du contrôle précédent, l'autre partie portant sur le programme traité entre les deux contrôles. On peut prévoir des questions en plus, destinées aux meilleurs élèves mais *hors barème*. Les élèves, bien sûr, seraient prévenus. Les enseignants qui ont expérimenté ce principe sont enthousiastes, en particulier de la confiance retrouvée de la part des élèves vis-à-vis de leurs professeurs.

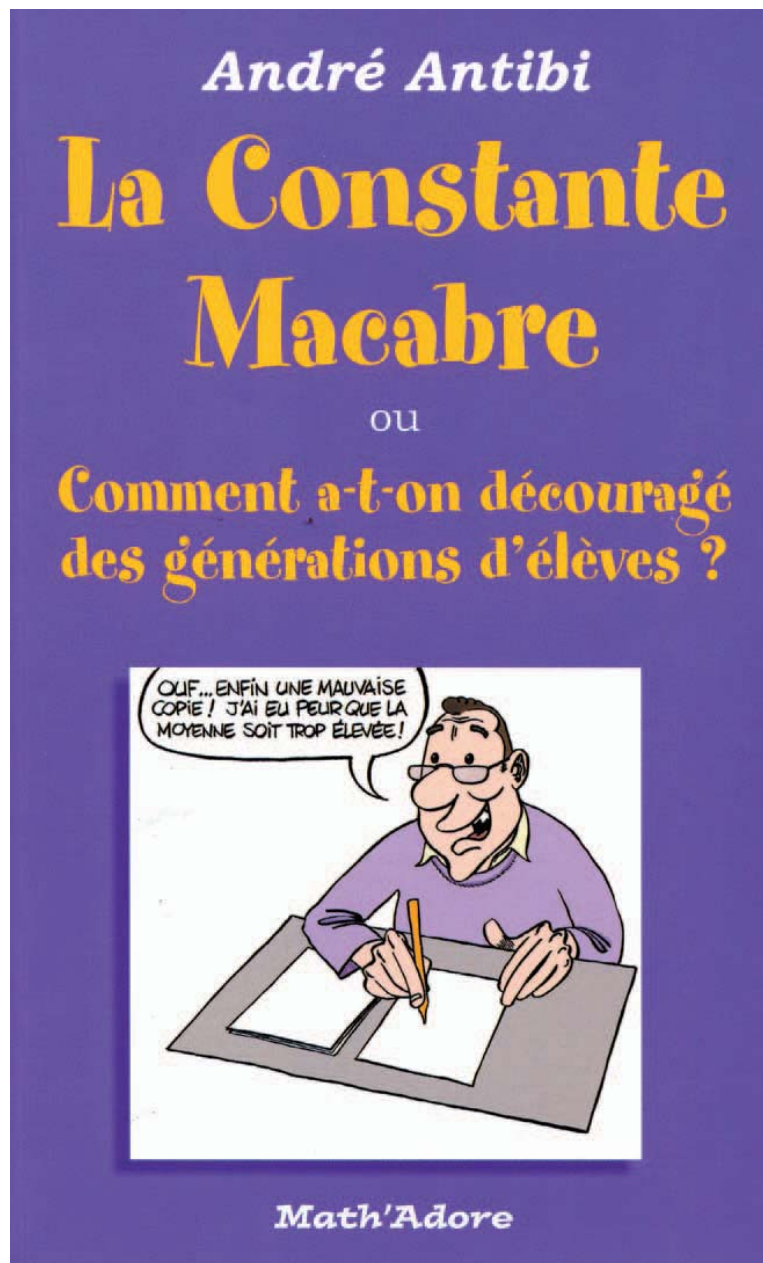
Sans constante macabre, André Antibi affirme qu'il y aurait moins d'élèves traumatisés par l'école et par une certaine violence du système scolaire, plus d'élèves qui

#### PETITES CITATIONS À UTILISER SANS MODÉRATION

« Quand une majorité d'élèves se trompe sur un point donné, c'est la faute du système éducatif, et non pas des élèves. »

« Quand un élève qui travaille *normalement* est en situation d'échec scolaire, ce n'est pas sa faute. »

« La principale qualité du professeur : s'adapter au niveau des élèves. »



auraient envie de travailler, car ce qui motive le plus c'est la réussite, et un climat de confiance restaurée entre les professeurs, les élèves et leurs parents.

#### UN ESPOIR IMMENSE

Enrichi d'exemples concrets, de récits d'enseignants, de témoignages de soutien de la part d'éminents représentants de l'institution scolaire, cet ouvrage d'une lecture aisée, suscite un espoir immense pour nous qui voyons quotidiennement nos enfants souffrir de la constante macabre. Sachant qu'André Antibi a publié son premier article sur le sujet en 1988, combien de temps faudra-t-il pour que cesse ce qu'Hubert Curien, ancien ministre de la Recherche, appelle la « *collusion trop fréquente entre éducation et sélection* » ?

Françoise Brugière

**LA CONSTANTE MACABRE**  
OU, COMMENT A-T-ON DÉCOURAGÉ  
DES GÉNÉRATIONS D'ÉLÈVES ?  
André Antibi  
illustrations de Stéphane Luciani  
Éditions Math'Adore (2003)  
160 pages, 15 €

Page ci-contre :  
**LES NOTES : LA FIN DU CAUCHEMAR**  
OU, EN FINIR AVEC LA CONSTANTE MACABRE  
André Antibi  
illustrations de Stéphane Luciani  
Éditions Math'Adore (2007)  
160 pages, 15 €

# politique éducat

## RÉUSSITE ÉDUCATIVE UN DISPOSITIF AMBIGÜ

### AU FIL DES DÉPÊCHES

#### BASE ÉLÈVE ET BRAS DE FER

Les directeurs qui refusent Base élèves sont priés de quitter leur poste. C'est l'injonction adressée par l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine aux directeurs d'écoles qui refusent de remplir Base élèves. Ils sont deux ou trois à persister dans leur position, laquelle s'avère, selon l'inspecteur d'académie, incompatible avec leur fonction directoriale. « Je comprends qu'ils soient fidèles à leurs convictions, poursuit-il. Mais ils ne sont pas seulement citoyens, ils sont aussi fonctionnaires. »

#### PRESSION INTOLÉRABLE

Pour les parents, que ce fichier inquiète, la pression est intolérable. Ils ont pris la décision d'occuper des écoles. De son côté, le SNUipp dénonce les pressions, bien que celles-ci donnent peu de prise à une défense statutaire. Le syndicat considère que l'on ne peut démettre un directeur au motif qu'il ne remplit pas un fichier dont la généralisation n'est pas effective.

1. Voir à ce sujet le rapport très mitigé de l'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) publié en 2006. Celui-ci souligne le manque d'accompagnement des équipes éducatives scolaires dans la compréhension et la définition du dispositif et dans sa mise en œuvre. Il insiste sur la nécessité de dégager des temps pédagogiques spécifiques pour la concertation et le dialogue avec les parents.

**Les programmes de réussite éducative, institués par la loi de janvier 2005, se mettent en place en parallèle avec d'autres dispositifs estampillés Éducation nationale, semant parfois la confusion. Difficile de s'y retrouver, surtout pour les familles les plus concernées.**

Bénéficiant de financements substantiels destinés à des actions éducatives et d'accompagnement pour des enfants et jeunes dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et zones d'éducation prioritaire, les programmes de réussite éducative (PRE) sont pilotés par les villes. Ils s'appuient sur un partenariat institutionnel étroit entre la commune, l'Éducation nationale et le Conseil général et, au niveau local, sur des équipes pluridisciplinaires dans lesquelles interviennent les établissements scolaires, parfois des équipes de prévention spécialisées, des associations et dispositifs municipaux du temps libre. La circulaire du 14 février 2006 précise les objectifs : il ne s'agit pas de projets scolaires, mais d'une réponse globale et individualisée destinée à des enfants pour qui l'offre de droit commun est insuffisante ou inadaptée.

Par *réponse globale*, on entend agir

aussi bien sur le plan social et sanitaire qu'éducatif : c'est le fameux exemple de l'enfant qui a besoin de lunettes ou de soins dentaires, et qu'on accompagnera, en finançant, si nécessaire, la prise en charge. De même, on pourra financer des projets dits *parents/enfants*, voire des projets destinés directement aux parents.

#### PARTICIPATION OU CONTRÔLE SOCIAL ?

La mise en place parallèle des projets personnalisés de réussite éducative (PPRE)<sup>1</sup>, pilotés, eux, par l'Éducation nationale, crée une relative confusion avec les PRE qui, s'ils ne se veulent pas scolaires, reposent souvent sur un repérage fait par l'école. Les PPRE, mis en place dans le cadre scolaire, n'excluent pas le recours à l'offre associative. De fait, qu'il s'agisse de PPRE ou de PRE, les ressources utilisées pour l'accompagnement ne sont

### ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

#### L'EFFICACITÉ À QUEL PRIX ?

L'accompagnement scolaire est-il efficace, et à quelles conditions ? « Si l'on se centre uniquement sur les résultats scolaires, c'est-à-dire l'amélioration des acquisitions, d'un point de vue global, la fréquentation de l'accompagnement scolaire ne se traduit pas par des progrès notables. » Alors que l'accompagnement scolaire doit être généralisé en 2008, Bruno Suchaut (IREDU) fait le point des études sur ce sujet.

Mais les effets varient selon les dispositifs. M. Suchaut discerne quatre facteurs d'efficacité. « Les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui sont directement en prise avec le travail scolaire » estime-t-il, ce qui revient à soutenir l'idée d'études dirigées effectuées par le professeur. Cette information est à recouper avec une autre : l'accompagnement scolaire est plus efficace en groupe. « Il s'agit d'éviter une trop forte individualisation de l'aide et de composer

des groupes, autant que cela est possible, de profils hétérogènes tant sur le plan scolaire que social. »

« Un des premiers critères qui joue sur l'efficacité des dispositifs, poursuit Bruno Suchaut, est le niveau scolaire des élèves au moment où la prise en charge débute. Il apparaît, au CP et au CM<sub>1</sub>, que les élèves qui abordent l'année scolaire avec le plus de difficultés (environ un quart) tirent le plus de profit de l'accompagnement à la scolarité. Un constat similaire est relevé au niveau d'autres caractéristiques : les élèves d'un milieu social très modeste et les redoublants bénéficient davantage des actions. »

Enfin, l'accompagnement scolaire est plus efficace quand il associe les parents. « Un des éléments d'efficacité, sans doute le plus intéressant, par son caractère transversal et généralisable, est l'implication des parents dans les dispositifs. »

pas nouvelles. La spécificité réside dans le *diagnostic* et le projet individualisé, et dans le suivi et l'évaluation. Par ailleurs, la place des parents reste floue : s'agit-il d'associer les parents au contenu de l'offre éducative ou seulement d'associer individuellement les parents des enfants repérés ? Selon l'interprétation qu'en font les villes, le dispositif peut amener la mise en place de véritables instances participatives ou au contraire déboucher sur une nouvelle forme de contrôle social des familles.

## LA PLACE DU MAIRE EN QUESTION

Dans la mesure où les projets de réussite éducative nécessitent un repérage et un échange d'informations normalement limités aux professionnels mais comportant de nombreux risques de dérapage, leur mise en place est particulièrement complexe. Ne risque-t-on pas de faire circuler des informations mettant en danger les familles ? Outre la crainte d'une stigmatisation accrue des élèves, les enseignants, les travailleurs sociaux et les parents s'alarment du rôle possible du maire dans la politique éducative, dominée au plan national par des priorités sécuritaires. Ainsi, la loi sur la prévention de la délinquance institue, pour les villes de plus de 10 000 habitants, un conseil pour les droits et devoirs des familles<sup>2</sup> – qui fait de l'absentéisme scolaire par exemple, un symptôme prédictif de la délinquance. Le *repérage* des enfants ne risque-t-il pas de justifier des mesures de contrôle de l'éducation parentale puis de *punition* des parents ? Si, fort heureusement, dans certaines villes dont Paris, la règle est de tenir le maire à l'écart de toute information nominative, dans d'autres, les maires n'ont même pas attendu les nouvelles lois pour s'arroger un droit féodal en convoquant enfants, jeunes et familles en cas de difficultés.

La lourdeur de ces projets explique la lenteur de leur démarrage. Une instance de gestion spécifique et indépendante (caisse des écoles au statut modifié ou centre communal d'action sociale ou encore groupement d'intérêt public) et des instances indépendantes de professionnels soumis au secret professionnel doivent être consti-

tuées. La concertation à l'échelle locale et entre institutions et l'élaboration d'une charte de confidentialité s'imposent. Afin d'éviter tout dérapage, le dispositif doit être sérieusement balisé.

## L'AMBIGUÏTÉ AU CŒUR DU DISPOSITIF

Si la mise en œuvre de la *réussite éducative* souffre du climat polémique qui accompagne les mesures dites « *en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances* », c'est bien parce que cette ambiguïté est au cœur du dispositif. Le rapport de l'Inserm sur la prévention des troubles de l'enfant et de la délinquance, le rapport Bénisti sur le bilinguisme des immigrés et la délinquance des jeunes, la remise en cause de la carte scolaire, la mise en place de la *base élèves*, contribuent à alimenter ce climat d'inquiétude. Pourtant, le cadre du dispositif de réussite éducative est très large, les villes disposent d'une importante marge de manœuvre. Mais c'est aussi là le danger.

De fait, ce dispositif ne paraît guère modifier en profondeur les pratiques des villes ayant déjà développé des réponses éducatives globales. Pour les autres, paradoxalement, il constitue souvent une incitation à la réflexion collective.<sup>2</sup>

## DES POLITIQUES INNOVANTES

Malgré son ambiguïté, il a permis dans de nombreuses villes une mise à plat de l'offre éducative avec une réflexion très stimulante. L'appel à l'innovation a été parfois suivi d'effets, notamment par une meilleure reconnaissance de la place des parents.

Mais, parallèlement, la diminution drastique des moyens affectés à l'Éducation nationale – 11 000 postes en moins au budget 2008 – qui confirme le désengagement de l'État, laisse présager un accroissement des inégalités entre villes et entre quartiers.

Enfin, on peut craindre que le développement d'innovations éducatives à l'extérieur de l'école ne soit le pendant à un renoncement *sans complexe* à l'innovation pédagogique à l'école.

Fabienne Messica

## ÉTUDES DIRIGÉES DANS 900 COLLÈGES

Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale, a annoncé la mise en place dès la rentrée 2007 d'études dirigées dans 900 collèges situés dans les zones prioritaires. Ce dispositif a vocation à s'élargir ensuite à l'ensemble des collèges. D'une durée indicative de 2 heures, ces études dirigées pourraient concerner 20% d'élèves et comporter de l'aide aux devoirs et aux leçons, des activités culturelles et sportives. Elles reposeront sur des heures supplémentaires pour les enseignants volontaires mais aussi sur les ressources des collectivités locales qui financent depuis de nombreuses années, partiellement ou totalement, des activités périscolaires. Avec le risque de faire peser sur les collectivités territoriales, sans transfert de financement suffisant, les mesures annoncées par le ministre. Ce qui équivaldrait à ne pas augmenter l'offre mais à seulement la déplacer.

2. Présidé par le maire et composé de représentants de l'État, de la Ville et du secteur sanitaire et social, il est chargé d'envisager avec les familles les moyens de prévenir et protéger les enfants des dérives délinquantes, de prononcer des recommandations, de proposer un *accompagnement parental*. Lorsque les parents ne tiennent pas leurs engagements, le maire peut saisir le conseil général pour un *contrat de responsabilité parentale*. Le conseil pourra demander au juge une mise sous tutelle des allocations familiales.

# politique éducat

## RÉUSSITE ÉDUCATIVE A PARIS, UN DISPOSITIF ORIGINAL

### LA GOUTTE D'OR SAIT LIRE

Dans un entretien publié par le quotidien *le Monde* daté du 28 octobre, Noëlla Germain, ancienne secrétaire départementale du SNUipp-FSU, enseignante de cours préparatoire (CP) à l'école primaire de la Goutte-d'Or, en zone d'éducation prioritaire (ZEP), est très satisfaite des premiers pas de ses élèves dans l'apprentissage de la lecture : « *Je leur apprends à lire à tous. En février, la plupart savent lire au sens syllabique du terme, c'est-à-dire qu'ils savent décoder. Pour les plus tardifs, c'est à Pâques.* »

Les difficultés commencent après. Étudier le code n'est pas suffisant pour que les élèves sachent lire : « *Il faut aussi comprendre, et c'est là qu'ils vont avoir du mal. Je dois aussi les convaincre de s'intéresser à ce qu'ils lisent, de le mettre en lien avec ce qu'ils connaissent déjà, de se poser des questions et de chercher des réponses. C'est le plus difficile. Si je n'y réussis pas, ils seront en échec dès le CE2, alors qu'ils auront facilement appris à décoder.* »

1. Entre autres, les dispositifs *coup de pouce* des clubs du même nom sont destinés aux élèves de CP pour une aide dans l'apprentissage de la lecture tandis que les ateliers *lecture-écriture-maths* concernent les élèves d'élémentaire jusqu'au CM2.

**La Ville de Paris et l'État viennent de mettre en place le dispositif de réussite éducative. Il a fallu attendre la création en juillet 2006 du Groupement d'intérêt public pour que le dispositif soit véritablement opérationnel.**

Jusqu'à l'été 2006, avec un financement relativement faible pour une ville comme Paris (100 000 euros en 2005), seuls avaient été engagés des ateliers français-mathématiques en 6<sup>e</sup> et quelques projets sportifs, artistiques ou culturels, principalement dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement. Et si la Ville a mis en place dans deux arrondissements un dispositif de veille éducative, elle ne disposait pas jusque là d'outils de concertation et d'un projet éducatif local à l'échelle de la Ville.

#### UNE OFFRE ABONDANTE

Pourtant l'offre parisienne est relativement abondante : programme de lutte contre l'échec scolaire mis en place par la direction sociale de l'enfance et de la santé pour financer des associations pour l'accompagnement à la scolarité<sup>1</sup>, actions de la direction de la vie scolaire tel que les ateliers *coup de pouce* et les ateliers d'accompagnement à la scolarité (ALEM), interventions d'action collégiens, un dispositif original implanté dans trente collèges. Les ateliers bleus et les activités culturelles, artistiques et sportives constituent également une offre relativement diversifiée.

Le dispositif de réussite éducative concerne les enfants de deux à seize ans, résidant dans les territoires prioritaires et qui présentent des signes de fragilité. Il met en place des projets collectifs transversaux à l'ensemble des sites, des projets locaux développés par les partenaires sur chaque site et des parcours individualisés de réussite. Ces parcours visent à répondre aux difficultés repérées, dans une logique de prévention. La remédiation peut être d'ordre scolaire, social, sanitaire, aussi bien que culturel, artistique ou sportif. Les enfants bénéficiant déjà d'une mesure relevant de l'aide sociale à l'enfance ne peuvent se voir proposer un parcours indivi-

dualisé de réussite éducative afin de ne pas multiplier les intervenant travaillant avec l'enfant et sa famille.

#### UN DISPOSITIF SUR TROIS NIVEAUX

Le pilotage du dispositif parisien repose sur trois niveaux. Un niveau départemental et municipal – le conseil d'administration du GIP – développe le dispositif global, oriente et valide les projets, sans avoir de regard ni connaissance des cas individuels. Présidé alternativement par l'État et la Ville, il se compose de représentants de l'Éducation nationale, de la préfecture, du département et des adjoints au maire concernés<sup>2</sup>.

Dans les huit arrondissements abritant des quartiers prioritaires, le maire d'arrondissement participe à l'élaboration des priorités dans le cadre d'un comité local de suivi, qui n'a lui non plus aucun regard sur les situations individuelles. Cette instance, qui se réunit à minima deux fois par an, assure la coordination du projet au niveau de l'arrondissement. Elle réunit la direction du GIP, le maire, des responsables Politique

#### INÉGALITÉS TERRITORIALES À PARIS

Si les retards scolaires sont en moyenne de 12,7 % dans la capitale, ils atteignent 18,9 % dans les quartiers prioritaires (25,8 % à la Goutte d'or). En moyenne, 11,4 % des jeunes sortent du système scolaire sans diplôme contre 19,1 % dans les quartiers défavorisés, lesquels abritent également le taux le plus élevé de jeunes. Enfin, 38,3 % des jeunes Parisiens atteignent le niveau bac+2 mais seuls 23,9 % de ces quartiers. C'est dans le quartier Porte de Clignancourt-Porte Montmartre que le taux le plus important de sorties du système scolaire sans diplôme est enregistré.

de la Ville, des services sociaux territoriaux, sociaux et de santé scolaire, sous direction de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), de l'Éducation nationale, la direction des affaires scolaires (DASCO), la Caisse d'allocation familiale (CAF), l'Action Collégiens, les associations de parents d'élèves et, pour les XIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> arrondissements, des membres du comité de la veille éducative.

## UNE DYNAMIQUE TRANSVERSALE

Enfin, dans chaque quartier, douze actuellement, une équipe pluridisciplinaire de soutien est chargée de repérer les enfants en difficulté et d'élaborer des projets avec les parents. Composée des acteurs locaux de l'éducation, principaux de collèges, assistants sociaux scolaires, associations de prévention spécialisée, elle est coordonnée par l'équipe Politique de la Ville, implantée localement depuis des années : « Nous n'avons pas créé un dispositif ad hoc, souligne Eléonore Koehl, directrice du GIP pour la réussite éducative à Paris et chargée de mission prévention à la délégation à la politique de la ville et à l'intégration. Ce dispositif est porté par la politique de la Ville. L'objectif, c'est de changer les méthodes et de pérenniser des façons de travailler en commun. On peut aussi à travers la réussite éducative travailler sur l'offre donc agir sur les projets. On essaie de favoriser la transversalité entre l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (scolaires et périscolaires) ».

## LA CAF S'ENGAGE

Les parcours individualisés de réussite éducative doivent se mettre en place au cours de l'année scolaire 2007-2008. Pour chaque enfant présentant des signes de fragilités observés par un enseignant ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire, le directeur d'école ou le principal de collège est contacté. L'assistante sociale scolaire se charge du premier contact avec les parents et présente, de manière anonyme, la situation à l'équipe pluridisciplinaire. Si la famille est d'accord, un parcours individualisé est alors proposé pour une durée d'un an maximum, renouvelable. Un réfé-

rent – assistante sociale dans le 1<sup>er</sup> degré, travailleur social de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le 2<sup>nd</sup> degré – est chargé du suivi du projet et si nécessaire, de l'accompagnement physique de l'enfant. Pour Eléonore Koehl, il s'agit là d'un des caractères novateurs du dispositif parisien : « La CAF est très engagée dans le domaine du soutien à la fonction parentale et sa participation à la réussite éducative en particulier sur ce volet, lui permet une implication forte au volet éducatif du nouveau contrat urbain de cohésion sociale. »

La Ville s'est engagée dans le dispositif, avec un souci très poussé du détail de l'organisation et des procédures. Martine Durlach, adjointe à la Politique de la Ville, observe à ce sujet que « si ces nouveaux crédits permettent de renforcer l'ensemble des actions hors temps scolaire initiées par la municipalité, il faut que l'État assume ses responsabilités pendant le temps scolaire, notamment l'augmentation des postes en ZEP pour abaisser les effectifs par classe tant en primaire qu'au collège et au lycée et l'augmentation de la scolarisation des moins de trois ans ».

Fabienne Messica

## AU FIL DES DÉPÊCHES

### FREINET TOUJOURS

Six cent cinquante personnes ont participé, cet été à Paris, à une réflexion sur leur métier, dans le cadre du 48<sup>e</sup> congrès du mouvement Freinet. Des pédagogues, qui se savent en décalage avec l'air du temps mais qui se sont réjouis de la présence massive de jeunes enseignants. Pour nombre d'entre eux, il paraît « inconcevable d'enseigner dans un cadre ordinaire ». Certains déplorent que dans un cadre normal, on puisse « passer une scolarité entière sans écrire de textes, (...) ni faire travailler son intellect ». Il reste que cette pédagogie repose sur un investissement personnel du maître hors du commun.

2. Huit membres ou leurs représentants : Préfecture de Paris, préfet, sous-préfet, directeur de l'action économique et sociale, rectorat de Paris, directeur de l'Académie, inspecteur d'Académie en charge de la mission politique de la ville, adjointe au maire chargée de la politique de la ville, adjoint au maire chargé de la prévention, de la sécurité et de l'organisation du fonctionnement du conseil de Paris, département de Paris, adjointe au maire chargée de la solidarité et des affaires sociales, adjoint au maire chargé de la vie scolaire et de l'aménagement des rythmes scolaires. Invité : le directeur de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

19

## PARIS

### ÉCOLE DE LA SECONDE CHANCE

Aider les jeunes de 18 à 25 ans, sortis sans qualification du système scolaire et en recherche d'emploi infructueuse, à déboucher sur une intégration professionnelle réussie, tel est l'objectif premier du dispositif européen des écoles de la deuxième chance (E2C). Créé en 1997 par Édith Cresson, alors commissaire européenne, ce dispositif reconnu réglementairement, implanté dans onze pays d'Europe, compte aujourd'hui dix-sept écoles en France. Toutes sont bâties sur le même modèle. Une association support regroupe des collectivités (Ville de Paris pour l'E2C Paris), des institutions (Chambre de commerce et d'industrie de Paris) et un solide panel d'entreprises. L'école est subventionnée par les collectivités, parfois par l'État, le FSE, et via la taxe d'apprentissage.

Le programme de formation de huit à douze mois en alternance (moitié du temps en entreprise) conçoit « l'innovation pédagogique comme une nécessité » et fixe, au-delà du niveau général de formation (de VI à IV), un objectif d'ouverture et d'apprentissage de la vie sociale et citoyenne. Les entreprises s'avèrent demandeuses de tels partenariats, qui leur fournissent un vivier (sic) de candidats à l'emploi déjà connus et qui sont susceptibles de promouvoir des métiers mal connus ou à image négative.

# vie scolaire

## PARENTS & MILITANTS

### À QUOI SERT LA FCPE ?

#### AU FIL DES DÉPÊCHES

##### PESÉE DES CARTABLES

La campagne de pesée des cartables lancée par la FCPE a connu un grand succès, avec une importante couverture médiatique. À Paris, trente-deux établissements (collèges et écoles élémentaires) ont participé à l'opération. Les résultats et les analyses seront publiés dans le prochain numéro de *Liaisons laïques* (voir aussi le dossier du n° 282, décembre 2006). La FCPE demande une loi – la circulaire de 1995 étant inappliquée.

##### DES POUX DANS LA TÊTE

La FCPE-Paris a été sollicitée pour donner son accord au lancement d'une étude sur les poux, visant à tester la résistance de ces bestioles aux traitements qui leur sont infligés. Après le rejet d'une première mouture, le protocole incluant un questionnaire à destination des parents jugé intrusif, le conseil d'administration a donné son accord, assorti de conditions : information préalable, précisant l'objectif de l'étude, des parents et de leurs représentants dans toutes les écoles potentiellement concernées par la campagne ; examen tous les élèves d'une classe ou de l'école, dans un local dédié, avec remise à tous d'un document sous enveloppe indiquant si l'enfant présente ou non une pédiculose, et comportant des conseils ; information des parents des élèves sur lesquels sera dépistée une pédiculose de la possibilité de s'adresser à l'assistante sociale pour la prise en charge du traitement.

**Tous les ans, à la rentrée, puis à l'occasion des élections au conseil d'école ou d'administration, des parents se posent la question : pourquoi adhérer à une fédération de parents de d'élèves ? Quel avantage par rapport à une association locale ? Quel intérêt pour mon enfant ?**

Quel intérêt pour mon enfant ? C'est bien la question première que se pose tout parent à l'heure où son bout de chou franchit les portes de la maternelle. Eh bien, c'est dès cet instant qu'adhérer à une association lui permet de partager ses questions, ses problèmes, ses idées avec d'autres, plus anciens, plus au fait des subtilités de l'Éducation nationale, pour accueillir et informer à son tour, l'année suivante, les nouveaux parents.

##### UN RÉSEAU BIEN UTILE

C'est ainsi que se crée un premier réseau, bien utile quand il y a un souci à la cantine ou en classe, mais aussi pour faire connaissance avec les parents des copains de vos enfants, tisser des liens avec les gens du quartier, découvrir le café du coin idéal pour bavarder le samedi matin quand les enfants sont en classe.

Mais pour créer ce premier réseau, une association locale, propre à l'école, peut jouer le même rôle. Certes. Mais comment sait-on ce qui se passe dans les autres écoles du quartier ? Comment s'adresser, isolés, à la mairie d'arrondissement ? Comment intervenir sur les menus des repas servis à la cantine ?

##### UN RÉSEAU ÉTENDU

C'est là une des forces d'une fédération, d'une structure forte – lourde, rédhitoire, diront certains. La FCPE est en effet structurée, au niveau des arrondissements via les unions locales, au niveau de Paris via le conseil départemental, au niveau régional via le comité régional, au niveau national enfin.

Reconnue d'utilité publique, la FCPE et ses militants sont présents dans les multiples instances de l'Éducation nationale – pour toujours défendre l'intérêt des enfants, de tous les enfants.

##### HANDICAP

C'est aussi à l'initiative de la FCPE que la Région et la Ville se sont penchées sur la question de l'accessibilité des établissements scolaires aux handicapés. On reste loin du compte, et le partage des responsabilités entre la Ville et la Région pour certaines cités scolaires n'arrange rien. Mais la prise de conscience est là, et si la loi de 2005 est imparfaite et conduit parfois à des interprétations, les progrès sont incontestables...

##### ENTRÉE AU COLLÈGE

C'est ainsi qu'une union locale FCPE (X<sup>e</sup>) a été l'initiatrice des forums des collèges, lieu de rencontre entre parents et élèves de CM<sub>2</sub> et des collèges du secteur. Initiative qui a poussé les principaux à généraliser l'accueil des écoliers l'année précédant leur entrée au collège. Une dédramatisation de l'entrée en 6<sup>e</sup> bienvenue pour les élèves et leurs parents.

##### CAISSE DES ÉCOLES

C'est ainsi que les militants FCPE se sont petit à petit investis dans les caisses des écoles, élus au comité de gestion ou participant aux commissions des menus, apportant leurs idées, au lieu de se résigner au manque d'imagination propre à toute structure repliée sur elle-même.

##### MANUELS AU LYCÉE

C'est ainsi que le comité régional FCPE d'Île-de-France a obtenu de la Région la gratuité des manuels des lycéens, et même une aide à la demi-pension pour les lycéens qui mettraient en place des tarifs en fonction du quotient familial (les parents élus dans les conseils d'administration parisiens ont pu constater l'absence totale d'enthousiasme).

# vie scolaire

## QUAND LES PARENTS SUPPLÉENT L'ADMINISTRATION

Remplir un dossier d'affectation en seconde relève du casse-tête pour à peu près tous les parents. Les personnels, les profs eux-mêmes s'y perdent... C'est ainsi que le conseil local FCPE Racine (8<sup>e</sup>) a organisé une soirée spéciale pour expliquer comment remplir ce fameux dossier, les erreurs à ne pas commettre, les choix hasardeux... Une précieuse aide pour les élèves et leurs parents, d'autant que cet établissement scolarise en particulier des élèves musiciens et danseurs à horaires aménagés.

lisme des chefs d'établissement et des gestionnaires sur le sujet).

## PARENTS ET ÉLÈVES SANS PAPIERS

C'est ainsi enfin que, via le réseau de conseils locaux FCPE dans les écoles, collèges et lycées, se sont créés la plupart des comités de soutien du Réseau éducation sans frontières (RESF) pour marquer la solidarité des parents et leur détermination à refuser une politique d'expulsion de plus en plus inhumaine.

## DÉFENDRE LES ÉLÈVES

Mais l'action des militants s'exerce aussi au quotidien. Dans les conseils de discipline, dans les commissions d'appel, qui mobilisent une centaine de parents tous les ans, dans les conseils d'école et d'administration, au conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) qui donne un avis notamment des ouvertures et fermetures de classe, dans les réunions préparatoires à la sectorisation des collèges.

## DES INTERLOCUTEURS RECONNUS

Interlocuteurs reconnus, les parents adhérents de la FCPE peuvent interpeller l'Académie de Paris, obtenir le remplacement de l'enseignant absent, le recrutement des auxiliaires de vie scolaire (AVS) nécessaire à la scolarisation des enfants en situation de handicap, le maintien d'une langue vivante dans un collège... Association pérenne, le conseil local peut se mobiliser dès la rentrée pour obtenir par

exemple une ouverture de classe ou le remplacement d'un enseignant absent.

## UN ESPACE DE RÉFLEXION

La FCPE, c'est aussi et avant tout un espace de débat et de réflexion. De nombreuses commissions, ouvertes à tous les adhérents, ont travaillé ces dernières années sur des sujets aussi polémiques que la laïcité, l'aménagement du temps de l'enfant ou encore les modalités d'affectation en seconde.

## POLITIQUE, UN GROS MOT ?

Mais la FCPE, c'est trop *politique*, entend-on souvent. Oui, la FCPE a bien entendu un rôle politique : la politique, c'est s'occuper de la vie de la cité. Et s'occuper de l'éducation de nos enfants, citoyens de demain est éminemment politique. La FCPE revendique haut et fort ses valeurs de solidarité. Classée à gauche ? Certes, si être de gauche c'est privilégier le collectif par rapport à l'individuel, à tous les niveaux. Mais indépendante des partis et des pouvoirs.

Sylvie Younan

## TOILETTES SCOLAIRES

En lançant en 2003 une enquête auprès des parents et des enfants sur les toilettes scolaires, la FCPE-Paris a levé un tabou. Les médias se sont emparés des résultats – la FCPE n'avait jamais reçu autant de réponses à un questionnaire. La Ville a effectué un audit dans les écoles et, affirme-t-elle, la moitié des toilettes sont désormais aux normes. Reste l'autre moitié, reste l'implication des adultes et (surtout) de l'Académie sur le sujet, reste aussi à s'occuper des collèges et des lycées.

Parents d'élèves réunis en table ronde au lycée Jean-Drouant lors du congrès de la FCPE-Paris, en mars 2007



## DISCIPLINE SCOLAIRE

# PERMIS À POINTS DANS UNE ÉCOLE DU XII<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

### AU FIL DES DÉPÊCHES

#### SAINT-CYR : TOLÉRANCE ZÉRO!

À Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, commune aisée de la banlieue de Lyon, on ne rigole plus avec la cantine. Celle-ci accueille 200 enfants. Le maire vient de pondre un permis à point pour la cantine. Les élèves disposent de six points, qu'ils perdent notamment en cas de chahut. Lorsqu'il n'en a plus, l'enfant est exclu une semaine. Un point en moins si l'enfant se sert « *sans penser aux autres* », s'il court sous le préau, « *s'amuse* » (sic) à la cantine, ou ne « *marche pas correctement en rang* ». Pour les insultes au personnel, c'est deux points (seulement), mais trois s'il « *joue avec la nourriture* ».

#### ARNAC-LA-POSTE (SIC)

En accord avec les parents d'élèves, les enseignants et les autorités, le maire d'Arnac-la-Poste (ça ne s'invente pas), en Haute-Vienne, a mis en place un permis à points pour les soixante-cinq demi-pensionnaires de son école élémentaire. Dix points sont accordés à chacun, avec un barème établi pour toutes les incivilités (du cri trop fort à un point à une indiscipline envers un adulte qui coûte cinq points).

#### LIVRET DE COMPÉTENCES

EduScol dévoile les projets de grille de compétences du futur livret individuel de compétences. Annoncé par Robien pour la rentrée 2007, le livret a finalement été proposé en expérimentation seulement dans quelques écoles et collèges. Il pourrait être généralisé en 2008. Le livret permet d'évaluer l'acquisition des compétences du socle commun. Et les grilles de référence proposées aux enseignants sont donc organisées selon les sept domaines de compétences définis dans le socle (la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative). Les grilles indiquent les connaissances et capacités attendues des élèves à différents niveaux.

**Parents au placard, enfants au... Parents au placard, enfants au... Parents au placard, enfants au... Parents au placard, enfants au... Parents au placard, enfants au...**

Vingt-et-un ans de rentrées scolaires et je ne m'y fais toujours pas ! Ainsi en cette mi-septembre, par un samedi ensoleillé, je frissonne encore en écoutant l'interminable commentaire du règlement intérieur du lycée Lamartine où ma fille rentre en seconde. La voix dans la salle annonce : « *Une absence le jour d'un contrôle, c'est zéro ! Même avec un mot d'absence. Quand il y a un contrôle, même si on est malade, on vient !* ». Suit une voix un peu plus sirupeuse : « *Je n'aime pas sermonner les parents ("envie de lui dire évidemment : faut surtout pas se forcer!"), mais c'est quand même intolérable quand on envoie jusqu'à huit fois un avis d'absence et que les parents ne répondent pas ! Il faut que vous sachiez qu'à la troisième absence, c'est le signalement !* ». Brrr...

Lorsque le soir avec d'autres parents, je m'étonne : « *Mais pourquoi est-ce à chaque fois si anxiogène ? On ne pourrait pas dire : Bienvenue ! On est content d'accueillir vos enfants... Cette année, on va faire ceci, le projet d'établissement, c'est sur tel sujet, etc.* », d'autres me racontent un accueil plus glaçant encore.

#### UN PASSAGE EN FORCE

Ainsi, à l'école élémentaire de la rue Lamoricière, dès le 7 septembre, les parents reçoivent une lettre du directeur annonçant l'instauration d'un permis à points. C'est le conseil des maîtres du 4 septembre qui en a décidé sans attendre le premier conseil d'école. On peut lire que cette décision est « *en accord avec le projet d'école qui a pour but, entre autres, d'améliorer le comportement des élèves à l'école* ». Or, dans les comptes rendus des conseils d'école, il n'est jamais fait mention de problèmes de comportements ; quant au projet d'école, il est centré sur les progrès

en lecture et écriture, le sens de l'observation et de l'attention.

En présentant ce système comme un choix *pédagogique*, le conseil des maîtres opère un passage en force, sans aucune *mauvaise* excuse : les élèves viennent de rentrer sagement et rien n'indique que cette école soit le terrain d'incidents ou d'incivilités.

#### UN SYSTÈME DOUTEUX

Le permis à points comporte cinq rubriques, chaque *infraction* faisant perdre un point sur dix – ce qu'il y a de merveilleux d'ailleurs : une agression physique équivaut à courir dans le couloir. Avec ça, les gamins auront plus de repères, c'est sûr !

Mais, me direz-vous, et la *co-éducation* ? Ne s'agit-il pas là par définition d'une question éducative à laquelle les parents devraient être associés ? Mais ils le sont, associés, les parents ! On les convoque si le gamin a perdu trop de points !

#### RÉCHAUFFER LES CŒURS

On ne peut que soupçonner de telles mesures d'être l'expression d'un fantasme : on imite le collège, on aime à se faire peur, surtout, en ces temps, on se sent tout permis. Ces mesures sont un message adressé aux parents : ce sont eux qu'on met en garde, à distance, on leur rappelle qu'ils ne sont plus invités mais, si nécessaire, *convoqués*.

Et la lettre du directeur de conclure : « *Pour des raisons de sécurité évidentes, je vous rappelle que l'accès aux locaux scolaires est interdit aux parents, exception faite quand ils ont un rendez-vous avec un enseignant ou moi-même* ».

Un jour de rentrée, ça fait chaud au cœur, pas vrai ?

Fabienne Messica

# société

## BÉGAIEMENT

# UN PROBLÈME D'ÉLOCUTION ET DE COMMUNICATION

**Le bégaiement n'est pas une fatalité. Avec un peu de vigilance, il est généralement possible d'y remédier avant qu'il n'engendre la souffrance... Le plus tôt possible, pour que les mots coulent de source !**

Un enfant peut se mettre à bégayer très tôt, dès qu'il commence à associer deux-trois mots pour constituer des phrases : répétitions ou prolongations de syllabes, souffle *coupé* au milieu de phrases... Souvent, ces difficultés d'élocution ne sont pas constantes et ne sont manifestes que lorsque l'enfant est, par exemple, fatigué ou ému. Et même dans ces moments-là, l'entourage peut presque trouver ces hésitations *mignonnes*, comme des évocations du temps du babillage. Nous avons alors tendance à faire « *comme si de rien n'était* », attendant avec bienveillance que notre enfant termine sa phrase. Arrive néanmoins le moment où l'on s'inquiète, quand cette dysfluente implique chez notre enfant un véritable effort. Le regard *ailleurs*, il n'est bientôt plus dans la relation avec celui ou celle à qui il s'adresse mais tout entier concentré sur le dire, le bien dire. Cette tension, loin d'éviter les accidents d'élocution, les augmente.

### RECONNAÎTRE LES SIGNES

Comme ce trouble de l'élocution et de la communication n'affecte pas l'apprentissage scolaire, contrairement à la dysphasie, par exemple, les enseignants ne sont pas toujours sensibilisés à ce problème et n'en voient pas forcément non plus les prémisses, considérant que l'élève *hésite*, quand en fait il *trébuche*, qu'il « *cherche ses mots* » quand il voudrait surtout les dire.

Il faut donc être vigilant pour reconnaître ces signes, même légers. Car avec l'âge et notamment, bien sûr, à l'adolescence, ces troubles peuvent s'installer et s'accroître, maintenant les personnes qui en sont affectées dans un isolement et une souffrance considérables. De plus, rien ne permet de dire chez quel enfant ces difficultés se transformeront en blocages – aggravés par la longue habitude du corps

### UTILE

Association Parole – Bégaiement  
Hôpital de la Salpêtrière BP 72  
75 622 Paris Cedex 13  
01 46 65 36 39  
[www.parolbeg.info](http://www.parolbeg.info)

qui fait obstacle à soi, entretenus pas la peur de prendre la parole, de répondre, de perdre la face.

### RÉAGIR ENSEMBLE

Dans tous les cas, il est important de ne pas laisser l'enfant se débattre seul avec ses mots. Sans parler à sa place, lui *passer* ceux qu'il essaie de dire lui permettra d'avancer au mot suivant plus facilement et de façon plus détendue. En maintenant le regard, en relayant ses phrases, on lui évite de prêter une attention trop forte sur chacun des mots, en favorisant, au contraire, la relation à l'autre.

Lorsqu'on a un doute, il ne faut pas hésiter à en parler avec l'enseignant et, lorsqu'il existe, avec les membres du réseau d'aides spécialisé pour les élèves en difficulté (RASED). La confrontation des observations facilite le diagnostic et ces personnels pourront indiquer la pertinence d'un recours à l'avis d'un orthophoniste spécialisé. Si besoin est, le suivi est mené par ce spécialiste, les parents étant nécessairement et grandement mis à contribution, ainsi que, si nécessaire, les enseignants.

L'Association parole-bégaiement (APB) mène depuis plusieurs années une campagne d'information auprès des écoles, y compris maternelles, avec le soutien de l'Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques (AGEEM).

Corinne Réti

## AU FIL DES DÉPÊCHES

### BOUC ÉMISSAIRES

Pour François Jarraud, qui signe l'éditorial du *Café pédagogique* du vendredi 26 octobre, « *à en croire le ministre, les méchants enseignants ont encore frappé et cette fois-ci dans le dos des élèves. Non contents de leur casser les pieds, ce sont eux avec leurs exigences de matériel scolaire, avec leurs lourds manuels qui transforment les élèves en bossus souffreteux. Et ce n'est pas pour surprendre puisqu'en août, ils étaient accusés de demander des fournitures trop coûteuses ; début septembre, on découvrait qu'ils n'apprenaient plus à lire et qu'ils s'amusaient à rendre illettrés 40 % des élèves; en octobre ils se comportaient en mauvais citoyens dans l'affaire Mòquet.* » Pour François Jarraud, « *il n'y a pas une conférence de presse où le ministre ne stigmatise les enseignants, sans doute paresseux, qui ne sont pas devant des élèves.* »

### DARCOS APPELLE AU RESPECT

Le 11 octobre l'intersyndicale de l'Éducation écrivait à Xavier Darcos pour protester contre les 25000 reconduites à la frontière annoncées et rappeler les engagements internationaux, comme la Convention internationale des droits de l'enfant. « *Nous ne pouvons accepter, écrit-elle, de voir remis en cause le droit des enfants et des jeunes à l'éducation quels que soient leur origine et leur statut juridique.* » Selon l'AFP, M. Darcos rappelle aux enseignants leur obligation de respecter la loi. « *Je tiens, dit-il, à rappeler à chacun (...) le respect par tout agent public des lois de la République.* »

### LE RESPECT EN DÉBAT

« *L'autorité a-t-elle un sexe ?* » demande l'École des parents et des éducateurs. « *À l'école, les enseignants ne parviendraient plus à se faire entendre. Les jeunes, de leur côté, estiment qu'on leur manque de respect. Les parents, qui n'élèveraient plus correctement leurs enfants, seraient en partie responsables et certains confondraient autorité et pouvoir. On peut se demander si le manque de reconnaissance sociale, d'estime de soi, conjugué au fait que l'on soit homme ou femme, fille ou garçon, n'interviendrait pas dans cette fragilisation de l'exercice de l'autorité.* » La FNEPE organise les 23 et 24 novembre un colloque à Paris.

## ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE LE MARCHÉ DE L'ANGOISSE

### AU FIL DES DÉPÊCHES

#### ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

S'exprimant, samedi 3 novembre, dans le journal de France 3, Xavier Darcos, ministre de Nicolas Sarkozy, a annoncé l'intention de l'État de généraliser l'accompagnement scolaire au collège de 16 h 30 à 18 h 00. Ce temps serait utilisé pour l'aide aux devoirs mais aussi pour des activités sportives ou culturelles. Le dispositif serait mis en place dès la rentrée dans les collèges dits *ambition réussite*, et généralisé en 2010. Reste bien sûr la question des moyens. Xavier Darcos a confirmé qu'à l'Éducation nationale comme ailleurs un fonctionnaire sur deux ne serait pas remplacé. Par conséquent il pense faire appel à des enseignants payés en heures supplémentaires. « *Nous allons même avoir un besoin massif d'heures sups* », a indiqué le ministre de Nicolas Sarkozy.

24

**À côté des dispositifs publics d'accompagnement scolaire, fleurissent des officines privées surfant sur l'anxiété des familles. Leur succès ne semble poser aucun problème aux enseignants. Les élèves des établissements cotés sont les premiers à y recourir.**

« *L'école doit être son propre recours.* »  
Vraiment ?

Depuis les années 90, l'école peine à combler les inégalités sociales qui se traduisent pour les plus défavorisées en relatifs échecs scolaires. Peu à peu s'est donc construite une offre d'accompagnement scolaire visant en premier lieu à lutter contre ces échecs, faute de pouvoir combler les inégalités en amont. L'accompagnement à la scolarité (voir encadré) pris en charge par des associations ou des dispositifs municipaux ou para-municipaux hors temps scolaire en est un exemple. Ces dispositifs visent à motiver enfants et jeunes,

à mobiliser leurs compétences, scolaires ou non, à revaloriser leur image, dévalorisée par les échecs qu'ils rencontrent à l'école.

#### UNE DÉMARCHE MARCHANDE

Exploitant la concurrence scolaire et l'angoisse des parents et de leurs enfants, les promoteurs de l'offre privée de soutien scolaire, souvent individuelle et souvent à domicile, suivent, quant à eux, une démarche purement commerciale.

L'élève boursier pense que l'école va faire son boulot d'école républicaine et s'occuper gratuitement, parce qu'elle est républicaine et laïque, de ses échecs. À l'inverse, selon la logique capitaliste, l'école impute les échecs aux enfants et à leur famille, et les parents qui le peuvent, culpabilisés, se précipitent sur les solutions d'appoint qui leur vendent du vent sous couvert de réussite (s'il y avait des recettes miracle, ça se saurait).

### RÉGLEMENTATION

#### ÉGALITÉ DES CHANCES

La circulaire n°2007 - 11 du 9 janvier 2007 sur la préparation de la rentrée 2007, est complétée comme suit dans la partie 3 : *l'égalité des chances mieux garantie*.

Afin de favoriser la réussite de tous, il est demandé aux collèges de mettre en place un *accompagnement éducatif* hors temps scolaire. Destiné à partir de la rentrée 2007 à l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire, et, notamment, des *réseaux ambition réussite*, ce dispositif a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et, par la suite, à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées. D'une durée indicative de deux heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. L'organisation de cet accompagnement éducatif répond à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité. Ce dispositif contribuera ainsi à l'égalité des chances entre tous les élèves.

Cet accompagnement sera offert aux élèves volontaires de tous les niveaux d'enseignement. Il est souhaitable que les élèves de 6<sup>e</sup> en bénéficient largement afin de faciliter leur adaptation au collège et de construire les bases de leur réussite scolaire. Il doit proposer, sans être limitatif, trois domaines éducatifs également essentiels à un parcours de réussite : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle.

#### UN MILLIARD DE CADEAU FISCAL

Le développement des officines privées de soutien est significatif. Certaines, cotées en bourse, ont vu le cours de leur action bondir de près de 65 % en sept ans, soit 14 % en rythme annuel.

Ces officines visent le marché économique de l'aide à la personne ou aide à domicile. Il s'agit de la privatisation d'aides considérées jusque-là comme relevant des services publics. C'est pourquoi les cours particuliers bénéficient d'avantages fiscaux, sous forme de déduction fiscale : un coup de pouce extraordinaire de l'État, qui fait que nous, contribuables, payons en réalité 50 % de leur chiffre d'affaires - 2 milliards pour les principales d'entre elles, selon *le Monde de l'éducation* d'octobre 2007. Belle opération ! Le *petit boulot*, réservé jusque là à quelques étu-

# société

Anonyme

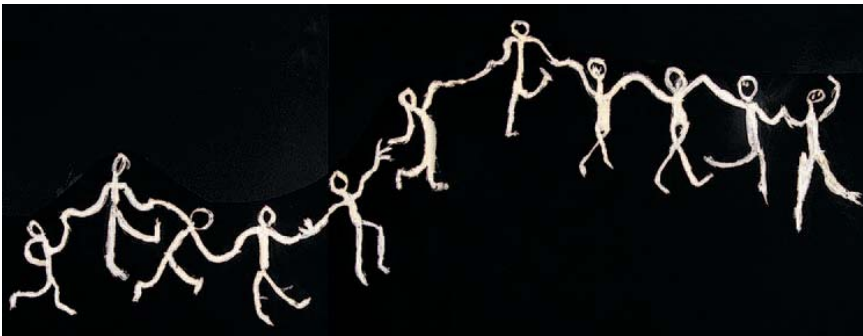
La Farandole vers 1950)

150 x 128 cm

École de Paris, section de grands

Gouache blanche sur papier noir

Courtoisie Association Germaine Tortel



dians et professeurs, fait son entrée officielle sur le marché du travail. Et le marché est d'autant plus juteux que, si le cours des actions est attractif, les salaires proposés restent du côté des petits boulots, et les qualifications requises plutôt méprisées.

## SERVICE SÉLECTIF

La banalisation du soutien scolaire privé accroît la concurrence et bénéficie principalement aux ménages bénéficiant de déductions fiscales. Des *services à la personne* plutôt sélectifs ! De quoi se faire du souci en matière de réduction des inégalités.

Comment du point de vue d'une école républicaine, pouvons-nous répondre à cet enjeu ? Pourquoi ce soutien scolaire n'est-il pas mieux organisé dans les établissements ? À titre de réflexion, on soutiendra des propositions comme celle du linguiste Bentolila, d'instituer de vrais « *ateliers de lecture, d'écriture et de communication* ». Et pourquoi pas sous la forme de club de lecture dans les écoles, c'est-à-dire une activité collective de lecture, d'écriture et de communication autour de la presse quotidienne du quartier ou de la ville ?

Jean-Luc Martin

## CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Signée en 2001 par plusieurs ministères et administrations<sup>1</sup>, une charte de l'accompagnement à la scolarité, reconnue également par les fédérations d'éducation populaire qui ont contribué à sa rédaction, précise que l'accompagnement à la scolarité met en œuvre des techniques de motivation, d'ouverture culturelle et sportive, des actions visant l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre ensemble, des pratiques de médiation entre les acteurs (enfants ou jeunes, parents, école), des méthodes visant l'implication des parents. Les ateliers d'accompagnement à la scolarité mis en place dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) intègrent également aujourd'hui des projets portant sur les techniques informatiques. C'est d'ailleurs ce dispositif que le ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'il mettrait en place dans les collèges en ZUS (zones urbaines sensibles).

Cet accompagnement scolaire qui mobilise des bénévoles, souvent des étudiants de l'Association Française des Étudiants Volontaires<sup>2</sup> n'est pas du *soutien scolaire* considéré lui comme relevant de la compétence propre des enseignants.

1. Emploi et solidarité, Éducation nationale, jeunesse et sports, famille, enfance et personnes handicapées ; ministère délégué à la ville, fonds d'action sociale (FAS), Caisse nationale des allocations familiales (CAF).
2. L'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) et le *Café pédagogique* ([www.cafepedagogique.net](http://www.cafepedagogique.net)) lancent un appel pour réclamer une commission d'enquête parlementaire afin d'analyser les raisons qui conduisent près de 150 000 jeunes chaque année à quitter l'école sans diplôme. L'appel peut être signé sur [www.afev.org](http://www.afev.org)

## AU FIL DES DÉPÊCHES

### HISTOIRES CROISÉES

Le *B.O.* appelle à participer au concours Histoires croisées. *Histoires croisées* invite les collégiens et lycéens français et québécois à travailler ensemble à la rédaction d'un récit et à sa mise en scène sur le Web. Il s'adresse aux élèves de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup>. Le concours exige ses participants qu'ils démontrent leurs qualités d'auteur, exercent leurs talents, approfondissent leurs connaissances historiques et informatiques. À la clef, un voyage au Québec. Inscriptions jusqu'au 20 novembre.

### HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Longtemps absente des programmes, l'histoire de l'immigration fait son entrée à l'école dans la confusion, selon un rapport de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP). L'enquête révèle que cette histoire occupe peu de place dans les programmes à l'exception de la filière STG et de l'école primaire. L'histoire de l'immigration en classe est peu enseignée du point de vue historique. Cet enseignement apparaît diffus et peu structuré. Le rapport d'enquête constate qu'il y a un impensé de l'histoire migratoire en France véhiculé par l'école et par l'institution tout entière : « *un impensé qui fait de l'étranger un autre irréductible, et de l'immigré, une figure équivoque de la question nationale* ».

### HISTOIRE ET MÉMOIRES

Comment faire une éducation à la citoyenneté dans le contexte de l'éclatement du roman national ? Les 8 et 9 octobre derniers, l'Institut de la recherche pédagogique (INRP) a accueilli un séminaire de formation sur l'histoire nationale face à la concurrence des mémoires. Les conférences sont téléchargeables au format mp3 sur le site de l'INRP.

### LIRE EN FÊTE

Selon le ministère de la Culture, plus de trois millions de personnes ont participé aux 4000 animations organisées durant la manifestation *Lire en fête* du 19 au 21 octobre dernier. À cette estimation chiffrée, il faut ajouter que 1500 auteurs, et les représentants de plus de 700 bibliothèques, de près de 300 associations ont participé à ce succès populaire.

# société

## JOURNÉE D'APPEL AUX ARMES, CITOYENS !

### AU FIL DES DÉPÊCHES

#### PREMIERS SECOURS

La loi du 9 août 2004 a rendu obligatoire la formation des élèves aux premiers secours. Les élèves doivent pouvoir obtenir l'Attestation de formation (AFPS) au collège et une première formation à l'école (l'APS). EduScol publie *Apprendre à porter secours* à destination des enseignants du primaire. Les nouveaux maîtres stagiaires doivent posséder l'AFPS. Reste que cette mesure ne suffira pas à faire entrer cette formation dans les établissements.

#### CANTINE GRATUITE

Comment lutter contre l'obésité, la malnutrition, les maladies chroniques ? L'Écosse a décidé d'accorder la gratuité de la cantine aux zones pauvres. Premier effet du dispositif : trois quarts des enfants ont demandé à en bénéficier, faisant disparaître le stigmate social attaché à la gratuité des repas.

#### DÉRIVE

La Ville de Lyon vient d'annoncer des menus sans viande, pour 2008, destinés aux 30 % d'élèves qui ne mangent pas de cochon. Répondant au gratuit 20 minutes, Éric Ferrand, adjoint au maire de Paris, critique la mesure et se déclare profondément choqué « *du fait d'avoir comptabilisé ces 30 %* ». À l'école publique, ajoute-t-il, « *on ne veut pas savoir ce que sont les élèves. La laïcité, c'est séparer la sphère publique de la sphère privée. Il ne peut pas y avoir observance des rites religieux à l'école, que ce soit en classe ou à la cantine. Si certains parents veulent que leurs enfants suivent un rite, ils prennent leurs dispositions ou les inscrivent dans le privé.* »

#### TERREUR DES MOYENS

Claire Spies, une institutrice de Mulhouse, âgée de 50 ans, qui martyrisait ses élèves, a été reconnue coupable de violences habituelles sur des petits élèves de moyenne section, durant 2004 et 2005. Brimades, insultes, agressions physiques... la maîtresse terrorisait les enfants, elle s'est même laissée aller à des gestes obscènes, et à des privations d'eau durant toute une journée. Condamnée à dix mois de prison avec sursis et à une interdiction professionnelle, M<sup>me</sup> Spies ne devrait pas, selon son avocat, faire appel du jugement. « *Elle aspire, dit-il, à une retraite paisible.* »

1. Source : Bureau du service national de Paris

**Peu connue des parents d'élèves, la loi de 1997 sur la réforme du service national suspend l'appel sous les drapeaux, et le service militaire, mais n'exclut pas la possibilité d'un retour à la conscription.<sup>1</sup>**

L'application de la loi est du ressort à la direction du service national (DSN) qui agit sous l'autorité du secrétariat général pour l'administration (SGA) du ministère de la défense. En conséquence, elle n'appartient donc pas à proprement parler aux armées, qui agissent quant à elles sous l'autorité du chef d'état major des armées. La loi du 28 octobre 1997 suspendant le service militaire prévoit, dans le cadre de la professionnalisation des armées, un *parcours citoyen*, obligatoire et universel, c'est-à-dire intéressant aussi bien les garçons que les filles.

#### TROIS ÉTAPES

Le parcours citoyen comprend trois étapes : l'éducation à la défense, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Il revient à l'Éducation nationale d'informer les élèves des différentes étapes de ce parcours. L'éducation à la défense est dispensée dès la classe de 3<sup>e</sup> et se poursuit en 1<sup>er</sup> (éducation civique, juridique et sociale). Bien que ces cours soient intégrés aux programmes d'histoire, géographie et éducation civique, tout enseignant peut, à travers sa discipline, contribuer à l'étude de la défense.

#### PARIS, MAUVAIS ÉLÈVE

Le recensement – à ne pas confondre avec le recensement statistique réalisé par l'INSEE – doit être effectué dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire du jeune, à la mairie de son domicile. C'est une démarche obligatoire et personnelle – les parents ne peuvent pas se substituer à leur enfant. La mairie délivre au jeune une attestation de recensement et l'inscrira en temps voulu sur les listes électorales. Cette attestation est obligatoi-

### L'AVIS DE LA FCPE-PARIS

On peut regretter, qu'indépendamment du rôle légal d'information de l'éducation nationale, les parents d'élèves ne soient pas avisés (par les organismes familiaux par exemple) qu'ils doivent rappeler à leur(s) enfant(s) ayant atteint 16 ans d'aller se faire recenser à la mairie de leur domicile. C'est quand même eux qui sont les premiers intéressés en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants (qui ne sont pas majeurs) notamment en ce qui concerne le respect des règles et donc de la Loi. Mais il est vrai que nul n'est censé ignorer la loi. En la matière, un rappel peut être utile.

re pour l'inscription aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire...). Paris fait figure de mauvais élève en la matière : le taux de recensement y est inférieur à la moyenne nationale pour la tranche d'âge des jeunes concernés. Par exemple, en juillet 2006, le taux n'était que de 22,5 % à Paris pour 33,5 % en Île-de-France. C'est souvent à l'approche des examens ou des concours que les jeunes se réveillent.

#### UNE DATE À NE PAS RATER

Troisième volet du parcours citoyen, la JAPD a aussi un caractère obligatoire. Ce sont les établissements de la DSN qui, à partir des listes de recensement établies par les mairies, convoquent les jeunes entre 17 et 18 ans sur les sites JAPD. Plusieurs dates sont proposées, sur le site le plus proche du domicile. Il est important de ne pas rater le rendez-vous, sinon le jeune sera reconvoqué sur un site où il

reste de la place, peut-être moins accessible.

Près de 780 000 jeunes par an y participent et les journées sont réparties tout au long de l'année scolaire.

L'objectif de la JAPD est quadruple : sensibiliser à la citoyenneté et au devoir de mémoire en rappelant aux jeunes qu'ils ont des devoirs envers la société et que notre histoire n'a pas toujours été paisible ; les informer sur les enjeux de la défense et son organisation ; leur présenter les métiers civils et militaires de la défense ; orienter les jeunes en difficulté vers les missions d'insertion.

#### OBLIGATOIRE POUR LES CONCOURS

Un certificat de participation est remis à chaque jeune en fin de journée, tout aussi obligatoire pour les inscriptions aux examens et concours publics à partir de dix-huit ans. Depuis sa mise en œuvre en octobre 1998, la JAPD a évolué, devenant toujours plus formatrice et concrète. Durant la journée, trois modules dédiés à des thèmes bien identifiés et répondant aux objectifs ci-dessus

sont développés. Une initiation au secourisme consacrée aux gestes de survie et aux procédures d'alerte en cas de risques majeurs est dispensée par le personnel de la Croix-Rouge française. Cette formation aux premiers secours est révélatrice des notions de responsabilité, de solidarité et d'esprit citoyen qui sous-tendent la JAPD.

#### ILLETTRISME

Par ailleurs, il faut souligner que chaque année 60 000 jeunes sont détectés en difficulté de lecture ; un handicap majeur pour la recherche d'emploi et l'insertion sociale. En cela, la JAPD participe également à la lutte contre l'illettrisme. En collaboration avec l'Éducation nationale, des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue sont effectués. À l'issue de ces tests, les jeunes en grande difficulté de lecture sont reçus en entretien par des personnels formés, puis orientés vers des organismes qui les aideront à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

Patrice Crampon

## AU FIL DES DÉPÊCHES

#### PAS DE BÉBÉ EN RÉTENTION ?

Il aura fallu attendre le début du XXI<sup>e</sup> siècle pour voir poser cette question. Selon le journal *Libération*, la Cour d'appel de Rennes vient de répondre par la négative : au motif que « c'est dégradant ». On progresse...

#### FLORIMOND GUIMARD

Deux mois avec sursis ont été requis contre un instituteur, Florimond Guimard, poursuivi pour s'être opposé à l'expulsion d'un père de famille dont les enfants étaient scolarisés. Il comparait lundi 22 octobre devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence pour rébellion. Selon *l'AFP*, il a reçu le soutien de plusieurs milliers de manifestants.

#### INÉGALITÉS SCOLAIRES

Louis Schweitzer, président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde), souhaite réfléchir à la manière de rendre plus accessible l'enseignement supérieur car, dit-il, « les inégalités démarrent dès l'orientation après la classe de troisième ».

## LOI FILLON

### DES LYCÉENS DEVANT LE TRIBUNAL

Le 22 novembre prochain, à 9 heures, devant le tribunal pour enfants, pour neuf mineurs, et le 10 décembre à 13h30, devant le tribunal correctionnel de Paris, pour quatre majeurs, aura lieu le procès de douze lycéens et d'un enseignant. Les majeurs encourrent une peine de cinq ans de prison et l'ensemble d'entre-eux se voient réclamé solidairement 75 000 € de dommages.

#### RAPPEL DES FAITS

Près de trois ans après le mouvement contre la loi Fillon, treize personnes sont poursuivies pour l'occupation de l'annexe du ministère de l'Éducation nationale le 20 avril 2005. À cette date, 180 personnes investissent le bâtiment. Toutes sont placées en garde à vue à la suite d'une intervention policière musclée. Neuf sont alors mises en examen. En février 2006, huit personnes sont à nouveau convoquées au commissariat du XV<sup>e</sup> arrondissement, et placées en garde à vue pour « finir celle du 20 avril » (sic), procédure judiciaire aussi légale que stupéfiante. N'est ce pas là de l'acharnement contre des jeunes qui n'ont fait que se mobiliser pour défendre leur

avenir ? En juin et juillet 2006, quatre d'entre elles apprennent qu'elles sont à leur tour mises en examen, pour les mêmes motifs que les neuf premières.

#### SOUTIEN ET SOLIDARITÉ

Ces jeunes ont besoin de notre soutien, de notre solidarité, de notre présence aux procès, comme de notre soutien financier. Les sommes récoltées à ce jour sont insuffisantes pour prendre en charge les frais d'avocat. Chacun, personnes et organisations doit se sentir concerné. Ce sont nos enfants qui passent en procès pour avoir dit non, les premiers, à un projet de loi de régression, de renoncement à l'ambition d'une école pour tous.

Soyons nombreux au côté des lycéens les 22 novembre et 10 décembre, devant le TGI de Paris (métro Cité). Une seule exigence : relaxe pour tous les inculpés !

**Soutien financier : chèques à l'ordre du CDPE Paris – Souscription soutien lycéens, à envoyer à la FCPE-Paris, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris.**

### ENTRE LES MURS

Parachutés entre les murs d'un collège du XIX<sup>e</sup> arrondissement, nous découvrons le quotidien, les rouages de la vie scolaire. Rentrée, cours, rencontre parents-enseignants, conseil de classe... François Bégaudeau n'épargne aucun moment ou événement de la vie scolaire. Entre déprime des profs et discussions hermétiques avec Djibril, « *Ghetto Star en vert sur son sweat blanc* » ou Khoumba, « *boucles d'oreille plastique rose* », Bégaudeau nous immerge dans l'ordinaire tragi-comique du collège et nous livre les heurts quotidiens entre deux langues qui peinent à se comprendre. Deux langues qui sont pourtant la même, la nôtre, vivante, enregistrée entre les murs et transmise à l'état brut.

Anne-Charlotte Sangam

#### ENTRE LES MURS

François Bégaudeau  
Gallimard, coll. Folio.

**La France est une terre d'asile où des millions de citoyens ont un parent, un grand-parent d'origine étrangère. Aujourd'hui, en France, 50000 élèves sont potentiellement expulsables. Marion Stalens en a suivi deux.**

Tandis que l'on honore, ça et là, les *Justes* qui, au péril de leur vie, ont protégé durant l'Occupation des enfants victimes des lois de Vichy, la République française poursuit depuis plusieurs années une politique de rejet migratoire sans précédent depuis la Libération. Curieux paradoxe dans cette France, terre d'asile, dont le peuple s'est construit au fur et à mesure des vagues migratoires qui ont forgé son histoire et constituent désormais son identité. Mais, sporadiquement, dans les périodes difficiles, l'étranger, l'immigré, devient rapidement bouc émissaire. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes d'une société en crise, qui renie ses principes et ne distingue plus les hommes qu'en fonction du lieu où ils sont nés. Gardons en mémoire le sinistre propos de Michel Rocard : « *La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde.* » L'idée a fait son chemin.

La cour du lycée Jules-Ferry.

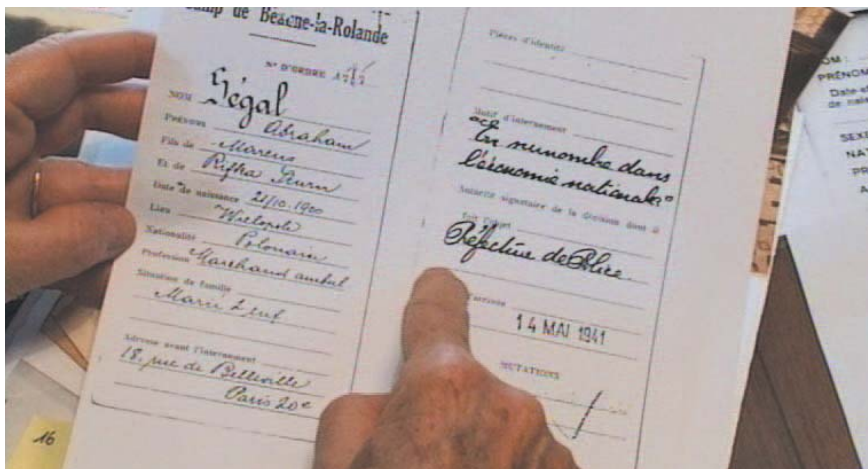


Parents d'élèves réunis en table ronde au lycée Jean-Drouant

Invitation à quitter la France, est un documentaire de 52 minutes de Marion Stalens. Le film présente sans fard la déconvenue infligée par l'administration française à deux élèves de terminale du lycée Jules-Ferry : Rachelle et Ivan. L'un et l'autre ont reçu pour leur dix-huit ans une invitation à quitter le territoire. Rachelle, qui a tant rêvé de la France, qui lui voue une admiration démesurée, la France qui représente à ses yeux « *la lumière et l'harmonie* » ; Rachelle qui n'a d'autre ambition que d'y séjourner pour la durée de ses études, est d'emblée submergée par la honte, broyée, brisée par une sanction incompréhensible. « *J'ai cru que j'avais commis un crime, je suis étudiante, je ne vois pas la faute, je me suis sentie seule* », tente-t-elle d'expliquer.

#### RESF

Seule elle ne l'est plus. Elle a le soutien de ses camarades, de son professeur de SVT, Jacqueline Campagne, et de ses collègues, qui se mobilisent en sa faveur et rejoignent le Réseau éducation sans frontières (RESF). RESEF, on le voit dans film, c'est comme son nom l'indique un réseau très efficace. Grâce à son action, d'autres vont se mobiliser : Marie-Ange Henry, proviseur du lycée, avec la prudence et la résér-



Document d'internement administratif de Rachel Ségál établi en 1941 sous l'autorité du gouvernement de Vichy.

ve que lui imposent sa fonction ; les politiques Jacques Bravo, maire du IX<sup>e</sup>, Nicole Borvo, infatigable sénatrice de Paris, Bertrand Delanoë, toujours très présent, très engagé et très vigilant sur ce sujet sensible.

De mars à juin 2006, Marion Stalens va suivre ces jeunes, perturbés dans leur travail scolaire, convoqués par des fonctionnaires de la préfecture de police le jour même des épreuves du bac. La cinéaste va tenter de comprendre les mécanismes qui font que sporadiquement, des personnes, des enfants, peuvent être chassés, internés ou déportés pour avoir commis le crime de se trouver « *en surnombre dans l'économie nationale* », comme Rachel Ségál, en 1941.

## ARBITRAIRE

Rachelle et Ivan obtiendront finalement une carte de séjour. Rachelle apparaît visiblement heureuse, mais qu'on lui refuse ou qu'on lui accorde un titre de séjour, elle se demande toujours : « *Pourquoi moi ?* » De toute façon, l'Afrique lui manque énormément. « *Renier ses origines, c'est se perdre* », ajoute-t-elle. Elle a l'ambition de poursuivre ses études, de devenir une grande avocate internationale et retourner au Cameroun « *exercer et aider ceux qui sont là-bas* ».

On regrettera que quelques scènes de la fin du film donnent dans le pathos. Mais il



est plaisant de constater que l'obtention d'un titre de séjour ouvre à Rachelle une perspective de voyage dans son pays d'origine, va amener les parents d'Ivan à payer des impôts, ce dont ils se réjouissent. Mais en dehors de ces détails, ce qui domine d'un bout à l'autre du documentaire, c'est l'arbitraire administratif, tant de la mesure d'exclusion que de celle de la régularisation ; c'est le pouvoir aléatoire du fonctionnaire de service, qui décide sur des critères parfois très personnels.

## RECoudre LE TISSU SOCIAL

L'histoire que raconte ce film nous intéresse d'autant plus qu'elle est liée à la vie de la FCPE-Paris. Ce sont ses adhérents, ses anciens adhérents, qui ont constitué les premiers noyaux du RESF, cette étonnante mobilisation de parents, d'enseignants et d'élèves qui, comme Sabine Bollack, professeur de littérature au lycée Jules-Ferry se sont engagés au départ « *non pour les sans papiers, mais pour une personne* ». Et puis, nous dit M<sup>me</sup> Bollack : « *Je me suis rendu compte que je ne pouvais plus fermer les yeux, que demain, mes élèves pouvaient ne plus être là. J'ai fait, dit-elle, une prise de conscience.* » Des propos que confirment Catherine Ferrandon et Brigitte Wieser, qui constate que « *l'on vient [au RESF] pour défendre le copain sans papiers, mais, petit à petit, les mentalités changent* ». On mesure l'ampleur du choix de société. On accepte les différences.

« *On a sauvé les germes d'un engagement citoyen, ajoute Marie-Cécile Plà, on est en train de recoudre le tissu social.* »

Leur combat est le nôtre, celui de la justice, celui de l'humanité tout entière.

Olivier Messac

Rencontre entre Rachelle Bonjawo et Rachel Ségál

## BÊTE ET VULGAIRE

La télé et l'école peuvent-elles se réconcilier ? Philippe Meirieu pose la question dans un petit livre vif, ardent, incisif, dont voici le réquisitoire : « *La télévision bafoue le droit à l'éducation. Elle le fait... en diffusant sans précaution des images que les enfants ne sont pas prêts à recevoir : plus encore que la violence... plus encore que le sexe... c'est la vulgarité et la bêtise qui traumatisent les enfants.* »

Le pédagogue rappelle que les jeunes de 4 à 14 ans passent en moyenne 850 heures par an devant la télé, soit autant qu'à l'école.

## VALETS EN NOMBRE

Mais cet abrutissement ne réussit pas plus aux adultes. Invité assez souvent sur les plateaux télé, Philippe Meirieu est bien placé pour critiquer les caricatures de débats que l'on sert aux téléspectateurs. Et, pour une fois, il balance : Durand, Chabot, Ruquier en prennent pour leur grade. « *Pas de message, du spectaculaire. Pas de nuances, du pugilat bien orchestré.* » Ajoutons-y aussi une bonne dose de servilité envers les puissants du moment.

Mais le pire c'est finalement le vide de la télé. « *La télévision... propose de nombreuses émissions sur les animaux de compagnie, les chevaux, l'automobile, le jardinage, la cuisine... mais rien sur les problèmes des parents face à l'émergence de la liberté de leurs enfants, rien sur l'école.* »

## UNE AUTRE TÉLÉVISION EST POSSIBLE

Philippe Meirieu  
Chronique sociale, 2007  
127 p. 8,5 €

**L'école des parents et des éducateurs**  
162 boulevard Voltaire, Paris X  
www.cafe-des-parents.com

## AU CAFÉ DES PARENTS

**Les enfants ne sont pas admis**

### NOVEMBRE 2007

**Club des maratres**  
Samedi 10, de 10h30 à 12h30

**Adolescence et manque de motivation**  
Mardi 13, de 19h à 21h

**Relations parents-école**  
Jeudi 15, de 10h30 à 12h30

**Le trouble du coporte ment à l'adolescence**  
Mardi 20, de 19h à 21h

**J'élève seul mon enfant**  
Jeudi 22, de 14h30 à 16h30

**La confiance en soi**  
vendredi 23, de 14h30 à 16h30

**Harcèlement moral : le comprendre, en sortir**  
samedi 24, de 10h30 à 12h30

**Un statut pour les beaux-parents**  
Mardi 27, de 19h à 21h

### DÉCEMBRE 2007

**Penser à soi, malgré tout**  
Samedi 1<sup>er</sup>, de 10h30 à 12h

**La place de la culture dans la construction identitaire**  
Mardi 4, de 19h à 21h

**Club des maratres**  
Samedi 8, de 10h30 à 12h30

**La communication en famille**  
Samedi 8, de 17h à 18h30

**La violence dans la famille, la société, l'école**  
Mardi 11, de 19h à 21h

**Séparation, divorce : la relation à l'autre parent**  
Jeud 20, de 10h30 à 12h30

### JANVIER 2008

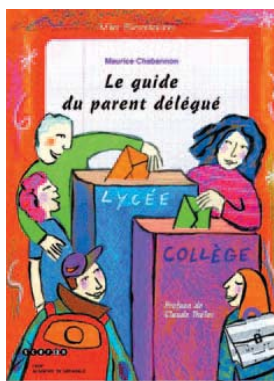
**L'opposition du jeune enfantn de l'adolescent**  
Mardi 28, de 14h30 à 16h30

**Club des maratres**  
Samedi 12, de 10h30 à 12h30

## VIENT DE PARAÎTRE : LE GUIDE DU PARENT DÉLÉGUÉ

Le Centre régional de recherches pédagogiques (CRDP) de l'académie de

Grenoble informe de la livraison de sa dernière publication Le guide du parent délégué.



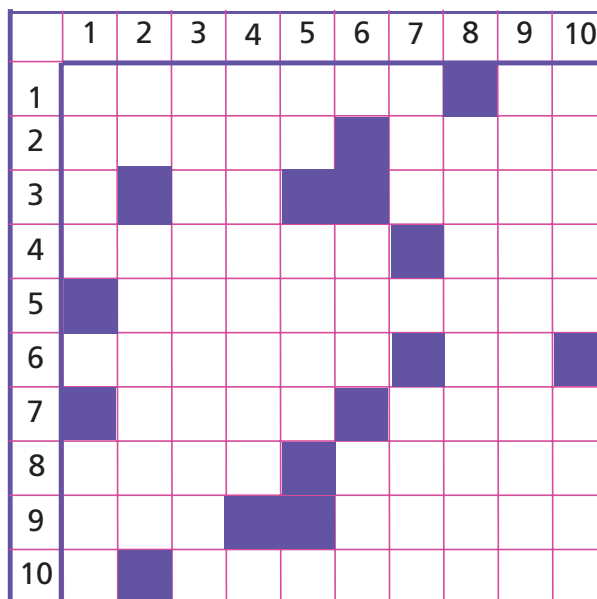
Cet ouvrage est à l'usage des parents d'élèves qui choisissent de s'investir dans l'institution scolaire en tant que parents délégués, représentants de l'ensemble des familles.

**GUIDE DU PARENT DÉLÉGUÉ**  
CRDP  
de l'Académie de Grenoble  
Prix non communiqué  
04 76 74 74 04

liaisons laïques n°283

## LES MOTS CROISÉS

d'Albertine



GRILLE n° 284

### HORIZONTALEMENT

**1.** Jeudi 8 novembre – un avenir pour Bertrand ? **2.** Étreinte – classé.  
**3.** Route nationale - prénom féminin. **4.** Fait malheureusement toujours délit – valait cinq centimes. **5.** En loques. **6.** Vieux magazine baba – île.  
**7.** Gardaient le Capitole – défaites royales. **8.** Maître-queux – eus.  
**9.** Papier métallique – grec. **10.** Rapide.

### VERTICALEMENT :

**1.** Frein à l'invitation à quitter le territoire – véhicule. **2.** Conjonction – à consommer avec modération. **3.** Stupéfiant. **4.** Bleues en bédé. **5.** Aux bouts des rouleaux – obtenues. **6.** Piquant – battu à chaud. **7.** Et tout le reste – sorcier. **8.** Jardins odorants. **9.** Vont avec les cacahuètes. **10.** Furent hygiéniques – mauvais sens.

La solution dans notre prochain numéro.

### SOLUTION DE LA GRILLE DU N° 284

**HORIZONTALEMENT :** **1.** Écoliers. **2.** Nolis ; ouf. **3.** Clebs ; ibis. **4.** Hire ; Ussel. **5.** Anorak.  
**6.** Néné ; RER. **7.** Ta ; smalas. **8.** Eux ; ointes. **9.** Yonne ; ta. **10.** Azote ; bec.  
**VERTICALEMENT :** **1.** Enchantés. **2.** Colineau. **3.** Oléron. **4.** Libérés ; oo. **5.** Iss ; mont.  
**6.** Ukraine. **7.** Rois ; Elne. **8.** Substrat. **9.** Fier ; Sète. **10.** Slam ; sac.

# Léa aime aussi faire des bêtises ailleurs qu'à l'école...

Protection  
24h/24,  
365 jours/an

**30€/an**  
seulement



Qui aime bien, protège bien.

## ...c'est pourquoi ses parents l'ont assurée à la MAE.

**L'assurance scolaire & extra-scolaire de la MAE** protège votre enfant 24h/24 et 365 jours/an dans toutes ses activités, à l'école comme dans sa vie de tous les jours (maison, loisirs, voyages...), qu'il soit l'auteur ou la victime d'un accident. Et cela, même s'il se blesse seul. Dans 8 cas sur 10 en effet, aucun responsable ne peut être identifié. L'équation est alors simple : pas de responsable, pas d'assurance... Avec la MAE, aucun souci, vous avez la garantie que votre enfant sera pris en charge dans les meilleures conditions :

- **Remboursements dès le 1<sup>er</sup> euro**, sans aucune franchise.
- **Soutien scolaire à domicile** en cas d'immobilisation prolongée.
- **Forfaits optique et dentaire, jusqu'à 400 €.**

1 élève sur 2 assuré à la MAE ! Qui dit mieux ?

Adhésion immédiate  
sur [www.mae.fr](http://www.mae.fr)

**MAE de la Région Parisienne • 0820 062 062** (0,12 € TTC/min)  
9 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Bien des enfants en situation de handicap sont encore en dehors de l'école.

Après un parcours difficile pour obtenir leur scolarisation, bien des questions demeurent :

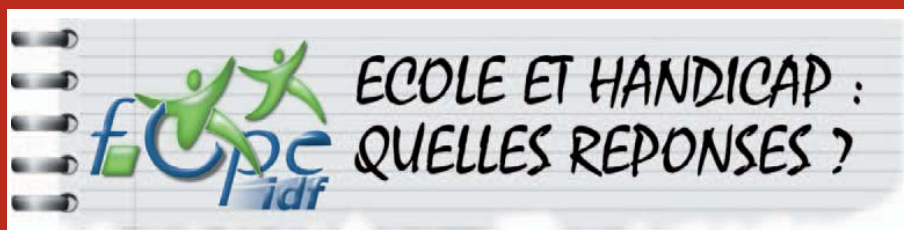
- Sont-ils bien scolarisés, auront-ils la possibilité de trouver la place qui leur revient dans la société ?
- L'école peut-elle garantir la scolarisation de tous et l'épanouissement de chacun ?
- Quels changements doivent intervenir ?

Avec le concours de la Fédération nationale, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris,

La FCPE-Île-de-France invite parents d'élèves et enseignants à participer

**SAMEDI 26 & DIMANCHE 27 JANVIER 2008,**

## **AU COLLOQUE**



Trois demi-journées de débats : deux tables rondes & quatre ateliers :

- L'accueil et la scolarisation des enfants handicapés en Italie et en Norvège ;
- La législation sur le handicap aujourd'hui en France ; les attentes des parents et des élèves ;
- Déplacements, fatigabilité de l'enfant et acquisition des connaissances ;
- Adaptation de l'enseignement, rôle des centres ressources, école lieu de socialisation de tous.

avec la participation de :

- Lucia de Anna, Directrice en sciences de la formation ;
- Elena Ducillo, Enseignante ;
- Serge Ebersolde, de l'OCDE (sous réserve de confirmation) ;
- Anna Flaatten, Chef du service des personnes handicapées mentales ;
- Éric Présence, Professeur à la Sorbonne ;
- Marisa Rosalba Pavane, Professeur en sciences de l'éducation ;
- Clara Rossi, Enseignante ;
- Gaetania Villanella, Enseignante.

**Au lycée Honoré-de-Balzac, XVII<sup>e</sup> – M<sup>o</sup> Porte-de-Clichy**

**Inscriptions auprès de la FCPE-ÎDF : 01 42 65 05 98 \***

**\* voir modalités d'inscription en page 4**

